

LE 7AS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

SEPTEMBRE/OCTOBRE
2023
N°279-280
12€

NOS VALEURS
CITOYENNETÉ
FRATERNITÉ
SOBRIÉTÉ

■ TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Ça patine !

■ TRANSPORTS PUBLICS
Pour la gratuité

■ INVITÉ DU MOIS
Pavo, dessinateur

■ SÉNIORS
Sport à tout âge

DOSSIER À QUAND LA FIN DE LA FAIM ?



Vous n'avez pas pu assister aux Assises de la Protection de l'Enfance sur les 1000 premiers jours de l'enfant ?

IL N'EST PAS TROP TARD !

LE REPLAY INTÉGRAL* EST DISPONIBLE SUR UNE PLATEFORME DÉDIÉE AVEC :

- ▶ Les vidéos des 3 séances plénières,
Les vidéos des 5 ateliers,
Des vidéos bonus sur des expériences innovantes présentées lors de l'événement ou dans les espaces partenaires sur : "1000 premiers jours de l'enfant : mieux prévenir, mieux protéger".

AU TOTAL

- ▶ Une trentaine d'heures de vidéos passionnantes sur : la prévention, le soutien à la parentalité, les enseignements des neurosciences sur ce qui se joue dans les 1000 premiers jours, l'accompagnement des tout-petits en danger, ...
- ▶ Avec les contributions des experts les plus reconnus : Boris Cyrulnik, Pr Laurent Storme, Dr Lauriane Vulliez, Dr Daniel Rousseau, George Tarabulsky, Carl Lacharité, Anne Raynaud, et tant d'autres...
- ▶ Avec de nombreuses expériences présentées par des acteurs de terrain inspirants.
- ▶ Et les témoignages précieux d'anciens mineurs accompagnés et de parents concernés.

La plateforme propose également de nombreux documents en lien avec les thématiques traitées au cours de l'événement. Des ressources documentaires pour approfondir encore les contributions filmées.



Page d'accueil de la plateforme dédiée aux Assises nationales de la protection de l'enfance 2023 consacrée aux 1000 premiers jours de l'enfant.



* L'accès à la plateforme des Assises proposant le replay (www.ape2023.fr) est payant pour ceux qui n'étaient pas inscrits aux Assises de la Protection de l'Enfance 2023.

Tarif institutionnel : 300 € le lien de connexion
Tarif personnel : 250 € le lien de connexion

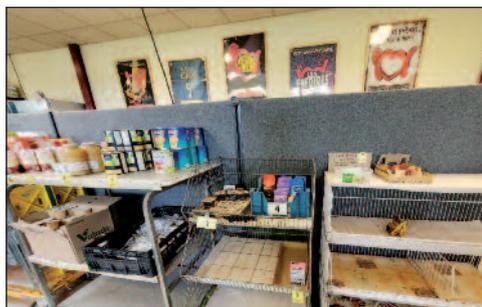
Le tarif donne droit à un accès illimité à la plateforme durant 12 mois pour la personne disposant d'un accès.



Pour vous abonner au Replay : merci d'envoyer votre demande à : assises@lejas.com



INVITÉ DU MOIS - Pavo, dessinateur p.26



DOSSIER - Aide alimentaire : à quand la fin de la faim ? p.18



DÉCRYPTAGE - Transition écologique, ça patine ! p.31

SOMMAIRE

4

Édito

L'ESSENTIEL

7

Institutions

12

Société

15

Social sans frontières

DOSSIER

18

Aide alimentaire : à quand la fin de la faim?

INVITÉ DU MOIS

26

Pavo, dessinateur

DÉCRYPTAGE

31

Transition écologique, ça patine!

DÉCRYPTAGE

36

Transports publics, la gratuité trace sa route

SOCIAL EN ACTION

40

FAMILLE ENFANCE
Retour sur les Assises nationales de la protection de l'enfance

42

BIEN VIEILLIR

Séniors et retraités : le programme *Activ et vous*

46

SOLIDARITÉ

Deux exemples d'engagement à Saint-Tropez

LE CAHIER DES RÉSEAUX

50

UNIOPSS

Noam Léandri, président du collectif Alerte

52

ODAS

L'isolement des personnes âgées n'est pas une fatalité!

54

EMPREINTES CITOYENNES

Des communes à l'honneur

56

FNADEPAPE

Monique Ferreira, une présidente récompensée



Le JAS

13, boulevard Saint-Michel - 75005 Paris -
Tél. : 01 53 10 24 10 - Fax : 01 53 10 24 19

RÉDACTION

Directeur éditorial : Jean-Louis Sanchez,
Directrice déléguée : Karine Senghor
Rédacteur en Chef : Christophe Robert
Directeur artistique : Ylli Demneri
Ont collaboré à ce numéro : Antoine Jambon, Jessica Ferrezo, José-Marie Latour, Kevin Nectoux, Hélène Padieu, Olivier Van Caemerbèke

Conseil d'orientation :

Thierry d'Aboville, directeur général de l'Union ADMR ; **Hervé Carré**, consultant ; **Maryse De Wever**, directrice de la communication de la FEHAP ; **Didier Lesueur**, délégué général de l'ODAS ; **Mohamed L'Houssni**, directeur de l'association RETIS ; **Catherine Nironi**, directrice du Cedis (association d'insertion professionnelle) ; **David Passeron**, responsable de la communication du RENESS ; **Marie-Christine Paviet**, consultante ; **Jean-Claude Placiard**, consultant ; **Jean-Marie Poujol**, secrétaire général de NEXEM ; **Jean-Paul Raymond**, consultant ; **Jacky Richard**, délégué général du Pacte Civique ; **Jean-Pierre Riso**, président de la FNADEPA ; **Marie-Christine Sarre**, consultante ; **Cédric Szabo**, directeur général de l'AMRF ; **Jérôme Voiturier**, directeur général de l'UNIOOSS.

ÉDITION

Éditeur, Directeur de la publication :

Jean-Louis Sanchez

Directrice déléguée :

Karine Senghor

ANNONCES CLASSÉES :

Tél. : 01 53 10 24 10

ABONNEMENTS :

Maria Lillo (responsable)

Tél. : 01 53 10 24 10

Mail : maria.lillo@lejas.com

Tarifs : 1 an/10 numéros

France : 75 euros - Étranger : 94 euros

Vente au numéro : 12 euros

PUBLICITÉ :

Défis Régie - Tél. : 06 72 71 89 47

catherine-lejas@defis-regie.com

Le Journal des acteurs sociaux est édité par l'Action sociale,

SARL au capital de 91 469,55 euros RCS PARIS B 420 743 346

Siège social : 13, boulevard Saint-Michel - 75005 Paris

Numéro de commission paritaire : 1223 T 85246

Mensuel - Dépôt légal : Octobre 2023

ISSN : 2275-4709

PAO : Journal des acteurs sociaux

Imprimé en France

chez GDS



ÉDITORIAL

JEAN-LOUIS SANCHEZ

Directeur éditorial

Un signe que l'on attendait

Les éditions *Les Liens qui Libèrent* viennent de publier un livre fort bien documenté sur les obstacles à la transition écologique (*Le grand sabotage climatique* de Fabrice Nicolino), recommandé par le journal *Le Monde*. En effet, cet ouvrage, en s'appuyant sur de nombreuses enquêtes, nous décrit l'arrière-cour des commissions, observatoires, groupes, qui oeuvrent sur le terrain du climat. Et ce n'est pas beau à voir. On y apprend notamment que le GIEC a dû sans cesse composer avec une multitude de partenaires, dont certains influencés par les lobbys pétroliers, avant de déposer ses conclusions nécessairement atténuées. C'est d'ailleurs probablement pour cette raison que les références concernant les dégâts occasionnés par le réchauffement climatique se sont longtemps situées à la fin du siècle, et non pas dans notre environnement immédiat. Un choix qui n'a pas favorisé la mobilisation rapide des populations.

Or cette influence néfaste sur les instances internationales et la Commission européenne vient de trouver une illustration particulièrement significative avec la confirmation au poste de commissaire européen à l'action pour le climat d'un ex-responsable de Shell, Wopke Hoekstra, souvent décrié, selon *le Canard enchaîné*, comme un champion de l'art du double jeu. Le constat est donc accablant et il peut expliquer les atermoiements de ces derniers temps, alors que l'on s'attendait à une rentrée bien plus offensive après les signes précurseurs d'événements climatiques majeurs observés cet été.

Fort heureusement, d'autres éléments nous invitent à plus d'optimisme comme les déclarations de plus en plus percutantes du Pape ou du secrétaire général de l'ONU, pour qui la lutte contre le climat devrait susciter le même niveau d'engagement qu'une véritable guerre menée par toutes les nations. Et le message semble porter ses premiers fruits avec la perspective d'alliance sur le terrain environnemental qui se dessine entre la Chine et les États-Unis. En effet, le 9 octobre dernier, devant un groupe de parlementaires américains, le président Xi Jinping a qualifié les relations entre Pékin et Washington de décisives pour l'avenir du monde. Un signe fort bien accueilli par la délégation américaine car il pourrait indiquer l'émergence d'une vision globale et universelle de la lutte contre le réchauffement climatique.

**Vous êtes
les acteurs
de grands
projets**

**Nous
sommes
au service
des territoires**



Construisons ensemble
l'habitat social de demain.



LE DESSIN DU MOIS

PAR XAV



L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ



p.8

INSTITUTIONS

p.11

SOCIÉTÉ



p.15

SANS FRONTIÈRES



ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Le président veut être Président

Il fait de moins en moins mystère de ses ambitions. David Lisnard, maire de Cannes et président de l'Association des maires de France (AMF), pourrait bien jouer les trouble-fêtes dans la désignation du candidat LR à la prochaine élection présidentielle. Lors d'une interview au JDD, il s'est dit favorable à une primaire « *car personne n'a tué le match* ». Une allusion à peine voilée à Laurent Wauquiez, son rival dans la course

vers l'Élysée. Dans la même interview, David Lisnard, seul candidat à sa succession à la tête de l'AMF, dit défendre « *un projet de société axé sur la liberté et la responsabilité individuelles* » et souhaite rassembler autour de son projet les électeurs de « *la macronie, du centre, des Républicains, du Rassemblement National et de Reconquête* », ainsi que des électeurs de gauche « *anti-wokiste* ». Le 3 octobre dernier, il a inauguré le local parisien de son mouvement, *Nouvelle Energie*.

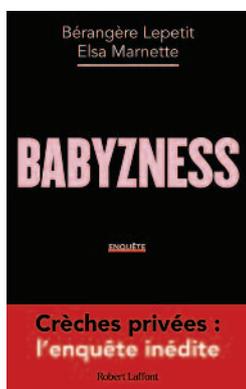
MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Les départements appellent l'État à réagir

Mercredi 11 octobre, l'association Départements de France s'est réunie en vue, notamment, d'émettre une position commune sur la prise en charge des mineurs non accompagnés. En effet, de nombreux départements font état d'un manque de moyens et d'effectifs, et de structures d'accueil « saturées ». Face à l'afflux de mineurs isolés, ils en appellent à un engagement renforcé de l'État. Pour répondre à cette urgence, la secrétaire d'État chargée de l'Enfance, Charlotte Caubel, a déclaré que « *toutes les options sont sur la table* », même « *la renationalisation* » de la protection de l'enfance. Une proposition qui a fortement déplu aux représentants locaux qui ont dénoncé une « *insulte* » aux agents et une « *mise en cause* » des présidents départementaux.

CRÈCHES PRIVÉES

De mauvaises pratiques dénoncées



Après les Ehpad, dénoncés dans le livre enquête *Les Fossoyeurs* de Victor Castanet en 2022, ce sont maintenant les crèches privées qui font l'objet non pas d'un, mais de deux livres sortis en septembre : *Babyzness*, de Bérangère Lepetit et Elsa Marnette, chez Robert Laffont ; et *Le Prix du berceau*, de Daphné Gastaldi et Mathieu Périsset, au Seuil. Tous deux basés sur le terrible drame survenu le 22 juin 2022 : une fillette de 11 mois était décédée des suites d'un empoisonnement. La pénurie de main-d'œuvre, engendrant cadences infernales et surtout isolement

des professionnels face au stress, avait alors été mise sur la sellette. Mais les auteurs vont plus loin avec un travail d'investigation qui incrimine bien l'appartenance au secteur lucratif comme le principal facteur, avec une course à la rentabilité financière qui occasionne des rationnements sur les couches, sur la nourriture, et des primes relatives aux économies réalisées... Privé, oui, mais cela ne doit pas marquer une démission des pouvoirs publics dont le rôle est de renforcer les contrôles.

COLLECTIVITÉS LOCALES

La baisse des mutations immobilières menace les finances locales



Le président de l'association des Départements de France, François Sauvadet, tire la sonnette d'alarme : dans un contexte où les collectivités locales, départements et communes, sont déjà exsangues, le danger d'une crise du marché immobilier serait catastrophique. En effet, avec des coûts sociaux augmentant constamment Covid-19, vieillissement de la population, réfugiés...), il y a eu pour les seuls départements 4 milliards d'euros de dépenses en plus entre 2019 et 2022. Or une des principales ressources des collectivités est la taxe sur les droits de mutations immobilières (DMTO), compris dans ce qu'on appelle les « frais de notaire », dont environ 77% vont au département et 21% à la commune concernée. Certes, les taux des DMTO n'ont cessé d'augmenter depuis des années, permettant aux collectivités de compenser d'autres pertes de ressources comme la taxe d'habitation, mais cette mécanique n'est pas viable éternellement, surtout en cas de baisse de volume des mutations immobilières.

LOGEMENT SOCIAL

Un secteur en crise, une réponse qui tarde



L'inquiétude grandit parmi les acteurs du logement social. La production de HLM est en baisse depuis 2016, passant de 124 000 à 96 000 logements par an en 2022, tandis que le nombre

de demandes de logements sociaux grimpe considérablement, avec près de 2,5 millions de ménages dans la file d'attente en 2022. Dans une étude, l'Union sociale pour l'habitat (USH) estime à 198 000 le besoin de logements sociaux par an, loin de l'objectif de 125 000 fixé par le gouvernement. En outre, l'interdiction de location des passoires thermiques dès 2024 risque de freiner l'investissement des bailleurs sociaux. L'ancien Premier ministre Édouard Philippe préconise le report du calendrier de cette interdiction. Il est pourtant plus qu'urgent de résoudre cette problématique, alors que 15 % des Français ont déclaré avoir souffert du froid lors de l'hiver 2019.

ASSEMBLÉE NATIONALE

La réserve parlementaire ressuscitée ?

Ce dispositif permettant aux députés et sénateurs de financer, grâce à une enveloppe budgétaire réservée, des projets de collectivités ou d'associations de leur circonscription, avait été supprimée en 2017, lors du premier quinquennat d'Emmanuel Macron. Il était accusé par ses détracteurs de favoriser le clientélisme et de manquer de transparence. Une centaine de députés plaident désormais pour son retour et ont déposé une proposition de loi organique en ce sens, dans l'objectif de revitaliser les territoires. Selon eux, la réserve parlementaire permet de « *décider d'une subvention au plus près du terrain* », contrairement à la gestion centralisée du Fonds pour le développement de la vie associative et à la dotation d'équipements des territoires ruraux. Bien qu'ils proposent de mieux encadrer le dispositif, en le réservant aux communes de moins de 18 000 habitants et aux associations, il y a peu de chance de voir cette proposition aboutir car Yaël Braun-Pivet, la présidente de l'Assemblée nationale, était, en 2017, rapporteure des lois de moralisation de la vie publique et politique.

CONSTITUTION

Macron ouvre la voie à une révision

À l'occasion du 65^{ème} anniversaire de la Constitution du 4 octobre 1958, le chef de l'État a salué la stabilité de la V^{ème} République, tout en ouvrant la voie à des modifications de la loi fondamentale. Emmanuel Macron s'est dit favorable à l'extension du champ d'application du référendum, prévu à l'article 11, sans préciser à quels domaines il souhaite étendre le champ référendaire. Emmanuel Macron a également reconnu qu'il fallait simplifier le recours au référendum d'initiative partagée, dont les conditions actuelles sont trop contraignantes pour aboutir. Il a également exprimé son souhait de voir rapidement l'inscription de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dans la Constitution. Enfin, il a également promis d'entamer une nouvelle étape de décentralisation en se référant aux cas spécifiques de la Nouvelle-Calédonie et de la Corse. « *Toute notre architecture territoriale est à repenser* », a estimé le chef de l'État.

ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'INFORMATION

Le chantier suscite beaucoup d'attentes



La promesse de campagne d'Emmanuel Macron a fini par se concrétiser. Mardi 3 octobre dernier, les états généraux de l'information (EGI) ont été officiellement lancés. Durant neuf mois, citoyens et acteurs du secteur débattront sur plusieurs thèmes. Indépendance des journalistes, concentration des médias, conditions de travail,

modèles économiques, intelligence artificielle... Des discussions qui devraient déboucher sur des propositions de réformes particulièrement attendues, en raison d'un contexte dégradé, illustré par deux affaires préoccupantes. Ainsi, cet été, la rédaction du JDD a mené une grève de six semaines en opposition à la nomination à sa tête du journaliste d'extrême droite Geoffroy Lejeune, ex-rédacteur en chef de *Valeurs Actuelles*. Par ailleurs, la garde à vue d'Arianne Lavrilleux, journaliste du site d'investigation *Disclose*, après ses révélations sur le détournement possible par l'Égypte d'une opération française de renseignement, a suscité de vives réactions parmi ses confrères et consœurs.

ÉLUS LOCAUX

Bientôt mieux protégés ?



Le nombre d'agressions des élus locaux, et en particulier des maires et leurs adjoints, a connu une forte hausse en 2022 (+32%), avec 2 265 agressions physiques ou verbales. Face à cette situation, des sénateurs ont déposé une proposition de loi transpartisane visant à renforcer la

sécurité et la protection des élus locaux. Adopté à l'unanimité en première lecture au Sénat le 10 octobre, le texte prévoit un renforcement des peines encourues en cas de violences contre un élu, un octroi automatique de la protection fonctionnelle aux élus victimes de violences, ou encore un allongement des délais de prescription en cas d'injure et de diffamation publique à l'égard d'un élu local. Soutenu par le gouvernement, le texte devrait arriver début décembre devant l'Assemblée nationale, pour une entrée en vigueur espérée en 2024.

EMPLOI

« Zéro chômeur », zéro volonté



L'extension de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur » est-elle en panne ? En effet, les responsables de cette initiative ont eu la mauvaise surprise

de découvrir le 27 septembre, que la loi de finances 2024, lui allouerait seulement un budget de 69 millions d'euros, au lieu des 89 millions demandés. Elle va donc devoir renoncer aux 25 nouvelles expérimentations prévues en 2024. En juillet dernier, un décret avait déjà réduit le montant de la contribution de l'État affectée au paiement des salaires des participants à l'expérimentation. L'association était pourtant parvenue à déployer son initiative sur 58 territoires. Et bien que cette démarche ait suscité quelques réserves sur son coût, elle aura permis, en huit ans, de remettre sur les rails de l'emploi près de 5 000 personnes privées durablement d'emploi, en utilisant notamment toutes les aides disponibles dont le RSA.

CARTON VERT



depuis le 11 octobre sur *France Culture*.

À **Johanna Bedeau**, documentariste, qui a recueilli, avec efficacité et empathie, de nombreux témoignages d'enfants en souffrance pour une série remarquable consacrée au mal de vivre de la jeunesse, diffusée



À **Thierry Marx**, chef étoilé renommé, qui a décidé de se mettre au service de l'enfance en difficulté en acceptant de parer la fondation *La vie au grand air*, dont l'activité se déploie avec passion depuis 96 ans.



d'un livre blanc du travail social contenant de précieuses recommandations sur l'attractivité de ces métiers.

À **Mathieu Klein**, maire de Nancy et président du Haut conseil du travail social, qui a encadré les travaux de cette organisation depuis plusieurs mois, en vue de la publication, dans les semaines qui viennent,

CARTON ROUGE



ce qui représente plus de 33 000 km et 33 h de vol pour l'aller-retour. Un bel exemple de gaspillage d'argent public et d'atteinte à l'environnement.

À **Martial Martin**, président de l'association des directeurs d'instituts universitaires technologique (ADIUT), qui organise la prochaine assemblée générale de cette organisation en mai prochain à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie,



par les mots suivants : « Elle va bien Madame Leduc ? Il va bien le Hamas ? ».

À **Laurent Jacobelli**, député RN de Moselle, qui a invectivé Belkhir Belhaddad, élu de la majorité, en le traitant de « racaille » et en lui reprochant une action conjointe avec une députée LFI



affirmation démentie ensuite par la Commission.

À **Oliver Varhelyi**, commissaire européen Hongrois en charge du Voisinage et de l'Élargissement, qui a annoncé sans concertation, sur X (Twitter), la suspension des aides de l'U.E à destination des Palestiniens. Une

DES CHIFFRES ET DU SENS

➤ 1,9 MILLION

c'est le nombre de bénéficiaires du RSA, stable depuis 2017.

➤ 1 SUR 2

c'est le nombre de professeurs de collège et lycée qui est agressé physiquement ou verbalement au moins une fois dans sa carrière.

➤ 475 038

c'est le nombre de prisonniers dans l'Union européenne en 2021. Les taux les plus élevés se situent en Hongrie et en Pologne, et les plus bas en Finlande, Slovaquie et Pays-Bas.

➤ 43 MILLIONS

c'est, selon l'Unicef, le nombre d'enfants déplacés du fait de catastrophes climatiques dans le monde ces 5 dernières années.

➤ 472 000

c'est le nombre de cas de choléra répertoriés par l'OMS dans le monde en 2022, soit plus du double de 2021 (223 000). Sept pays décrivent des épidémies de grande ampleur, dont l'Afghanistan qui recense 280 000 cas à lui-seul.

➤ 640 MILLIONS

c'est le nombre de femmes vivantes dans le monde qui ont été mariées de force avant leurs 18 ans. Ce nombre est globalement en baisse (1 sur 4 en 2010, 1 sur 5 en 2020), mais le phénomène tend au contraire à s'accroître dans les zones soumises à des catastrophes.

➤ 2 180

c'est le nombre d'actions en justice enregistrées dans le monde en 2022 pour motif lié à la crise climatique, soit deux fois et demie de plus qu'en 2017.

➤ 5 MOIS À PLUS D'UN AN

c'est le délai constaté en psychiatrie juvénile entre la demande et l'admission dans près de la moitié des établissements.

➤ 55 %

c'est, d'après le think-tank Strategic Perspectives, la part d'électricité d'origine éolienne ou solaire en 2030 en Europe. La même projection prévoit 29 millions de voitures électriques, 58 millions de pompes à chaleur, et la consommation de gaz et de fioul entre 31 % et 34 % inférieure à 2019.

➤ 1,3 MILLIARD

projection du nombre de personnes souffrant du diabète en 2050 dans le monde, soit une prévalence de 9,8 %. En effet, la progression de cette pathologie s'accroît sur tous les continents, portée par l'insécurité alimentaire, le surpoids, ou encore le vieillissement des populations.

➤ 54,1 %

c'est le taux de taxation réel moyen des salariés en France (charges sociales, TVA, impôts), soit le plus haut d'Europe, devant la Belgique (53,5 %), l'Allemagne (50,9 %) et l'Italie (50,4 %).

➤ 523 KILOS

c'est le poids moyen de déchets jetés à la poubelle par chaque Français par an. Un chiffre qui ne baisse pas malgré les multiples alarmes sur la nécessaire sobriété.

➤ 57 000 HECTARES

c'est la surface grapillée chaque année sur la nature par notre bétonnage, raison pour laquelle le dispositif ZAN (Zéro artificialisation nette) de la loi Climat et Résilience a été mis en place.

PESTICIDES

De la triche, encore de la triche, toujours de la triche



Une étude publiée en juin dernier par deux chercheurs suédois, le chimiste Axel Mie, et la toxicologue Christina Ruden, remet en cause les décisions d'autorisation de mise sur le marché (AMM) de certains pesticides, décortiquant dans les moindres détails les dossiers de tests en Europe et aux États-Unis. Plus précisément, sur 9 molécules étudiées, ils ont relevé des inexactitudes pour 5 d'entre elles. La plupart du temps, il s'agit des résultats de tests DNT (Developmental Neurotoxicity) qui indiquent la toxicité potentielle sur le développement cérébral des fœtus. Or, soit les données sont manquantes, soit les conclusions sont douteuses. Résultat : des pesticides qui ont été autorisés depuis 15 ou 20 ans, avant qu'on se rende compte de leur toxicité. Au-delà de la responsabilité des industriels, accusés parfois d'avoir enjolivé les résultats, l'étude souligne les failles des hautes autorités chargées de réguler les AMM, notamment avec des échanges d'informations défaillants entre les agences européennes et états-uniennes.

quant dans les moindres détails les dossiers de tests en Europe et aux États-Unis. Plus précisément, sur 9 molécules étudiées, ils ont relevé des inexactitudes pour 5 d'entre elles. La plupart du temps, il s'agit des résultats de tests DNT (Developmental Neurotoxicity) qui indiquent la toxicité potentielle sur le développement cérébral des fœtus. Or, soit les données sont manquantes, soit les conclusions sont douteuses. Résultat : des pesticides qui ont été autorisés depuis 15 ou 20 ans, avant qu'on se rende compte de leur toxicité. Au-delà de la responsabilité des industriels, accusés parfois d'avoir enjolivé les résultats, l'étude souligne les failles des hautes autorités chargées de réguler les AMM, notamment avec des échanges d'informations défaillants entre les agences européennes et états-uniennes.

PORNOGRAPHIE

Comment protéger les enfants ?



Le 4 octobre dernier était présenté à l'Assemblée nationale le projet de loi de sécurisation de l'espace numérique (SREN), visant entre autres à définir un cadre plus surveillé de l'accès à la pornographie par les mineurs. En effet, ce phénomène a

connu une extension faramineuse en quelques années, conduisant près d'un tiers des mineurs, soit 2,3 millions, à consulter régulièrement des sites pornographiques, comme l'indique la dernière enquête de l'Autorité de régulation de la communauté audiovisuelle et numérique (ARCOM, ex-CSA). Or, parmi les effets nocifs dénoncés par de nombreux professionnels, psychologues, médecins, sociologues, enseignants etc., on observe une inquiétante banalisation de la violence sexuelle ou de l'humiliation pouvant altérer leurs comportements d'adultes. Le projet de loi est toutefois critiqué par certaines associations, qui redoutent un effet contre-productif avec un secteur des industries du X de mieux en mieux armé juridiquement.

BRONCHIOLITE

Un nouveau traitement pour soigner les nouveaux-nés

La bronchiolite, affection respiratoire qui affecte surtout les jeunes enfants, est un fléau de santé publique. Ainsi, entre 2022 et 2023, ce sont 26 000 enfants de moins de deux ans qui ont été hospitalisés pour ce motif. Aux souffrances des bébés, à l'angoisse des parents, s'ajoute donc un engorgement des services hospitaliers, particulièrement pris d'assaut pendant la période hivernale. Or, Sanofi et AstraZeneca ont mis au point un traitement par injection préventif, commercialisé depuis le mois de septembre sous le nom de Beyfortus. Avec de très bons taux de succès lors des essais cliniques (environ 80 % de baisse des hospitalisations), ce traitement suscite un grand intérêt chez les praticiens, et le ministre de la Santé, Aurélien Rousseau, déclarait peu avant la rentrée qu'il constituerait l'un des grands enjeux de santé de cet automne.

RECYCLAGE

Le retour de la consigne du verre



Malgré les dispositions précises de la loi « anti-gaspillage pour une économie circulaire » du 10 février 2020, ses effets piétinent, seuls 23 % des emballages en plastique sont aujourd'hui collectés et recyclés alors que la loi visait 50 % en 2025, et la consommation de bouteilles en plastiques est repartie à la hausse (+4 %) en 2022. La secrétaire d'État chargée de l'Écologie, Béragère Couillard, a donc annoncé une nouvelle mesure incitative pour accélérer le mouvement de sevrage du plastique jetable, avec le retour des consignes sur les récipients en verre. Abandonnée il y a plusieurs décennies face à la facilité et au coût très faible des emballages plastiques, la consigne du verre devra faire l'objet d'une rééducation tant des commerçants que des consommateurs. C'est pourquoi la ministre annonce une expérimentation en 2024 avec des supermarchés volontaires, avant de rendre la mesure obligatoire.

Malgré les dispositions précises de la loi « anti-gaspillage pour une économie circulaire » du 10 février 2020, ses effets piétinent, seuls 23 % des emballages en plastique sont aujourd'hui collectés et recyclés alors que la loi visait 50 % en 2025, et la consommation de bouteilles en plastiques est repartie à la hausse (+4 %) en 2022. La secrétaire d'État chargée de l'Écologie, Béragère Couillard, a donc annoncé une nouvelle mesure incitative pour accélérer le mouvement de sevrage du plastique jetable, avec le retour des consignes sur les récipients en verre. Abandonnée il y a plusieurs décennies face à la facilité et au coût très faible des emballages plastiques, la consigne du verre devra faire l'objet d'une rééducation tant des commerçants que des consommateurs. C'est pourquoi la ministre annonce une expérimentation en 2024 avec des supermarchés volontaires, avant de rendre la mesure obligatoire.

LANGUE FRANÇAISE

Ouverture attendue de la Cité internationale de la langue française



À Villers-Cotterêts, en 1539, à l'époque où s'ouvrait un grand débat sur l'orthographe, François 1^{er} promulguait l'ordonnance actant pour la première fois l'obligation d'utiliser le français comme langue administrative. Il était donc tout à fait

opportun de faire du château de cette commune de l'Aisne le lieu de la nouvelle Cité internationale de la langue française, projet cher au président Macron, qui ouvre le 19 octobre. Pas tout à fait musée, bien qu'on y trouve un « parcours permanent sur la langue française », mais surtout centre documentaire et de conférences, cette Cité accueillera des artistes et des chercheurs en résidence, ainsi que des entreprises spécialisées dans les technologies de la langue. Ayant mobilisé un budget de 200 millions d'euros et près de 600 compagnons pour restaurer le monument, espérons que ce lieu saura attirer chaque année de nombreux visiteurs et dynamiser l'économie locale.

www.cite-langue-francaise.fr

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

La pompe à chaleur, promesses et arnaques

« Les années rugissantes », c'est dans ces termes que l'Association européenne des pompes à chaleur (EHPA) parle de notre époque. En effet, la transition énergétique, qui représente une menace pour le secteur des énergies fossiles, ouvre au contraire une voie royale aux industries alternatives. C'est le cas des producteurs de pompes à chaleur qui espèrent fournir en Europe 60 millions de machines d'ici à 2030, contre 20 millions en fonctionnement aujourd'hui. Mais, qui dit manne dit prolifération d'arnaques, avec des entreprises d'installation peu scrupuleuses jouant sur les subventions étatiques et l'engouement peu informé des consommateurs. Et face à l'inventivité des escrocs, même la Direction générale de la répression des fraudes avoue son impuissance : « Il faut être conscient des limites de notre action, liée au fait que les fraudeurs (...) contournent les obligations légales à travers des mécanismes trompeurs », indique ainsi un responsable de celle-ci auditionné au Sénat.

SERVICES PUBLICS

De fortes inadéquations entre besoins de la population et services publics



Dans un rapport publié le 14 septembre, le collectif transpartisan *Nos services publics*, composé de 600 agents de toutes administrations, chercheurs et citoyens, fait le point sur l'action publique dans cinq domaines : santé, transports, éducation, justice et sécurité. Créé pour trouver des réponses à la perte de sens ressentie par les fonctionnaires et aux frustrations des

administrés, le collectif dénonce que le vrai problème n'est pas seulement celui des ressources, en général pointé du doigt dès qu'il y a des dysfonctionnements, mais plutôt celui de l'adaptation des services aux évolutions sociales. Alors que le poids de la dépense publique n'a cessé de progresser (moins de 50 % du PIB en 1980, contre 58 % en 2022), l'efficacité qui aurait dû en être le corollaire s'est, au contraire, amenuisée. Ce qui engendre des inégalités, le recours au secteur privé pour colmater les brèches, et un mal-être des citoyens. Un rapport aux constats édifiants, mais qui laisse en blanc les préconisations pour rétablir une situation plus saine.

Voir <https://nosservicespublics.fr/rapport-etat-services-publics-2023>

NATALITÉ

L'inexorable chute

Longtemps considéré comme le pays le plus dynamique d'Europe en matière de natalité, la France montre depuis 2015 une courbe descendante qui a tendance à s'accélérer. En effet, 2023 s'annonce comme particulièrement basse, avec moins de 640 000 naissances, un nombre qu'on n'avait pas vu depuis 1944 ! Écoanxiété, Covid-19, maternités plus tardives, difficultés économiques... de nombreux facteurs explicatifs sont souvent évoqués sans que l'on puisse agir sur cette démission à la procréation. Et le phénomène touche à peu près tous les pays développés de la planète, non seulement l'Europe mais aussi les États-Unis, le Brésil, le Japon, la Corée du Sud... Ce qui amène certains démographes à faire des projections où l'humanité atteindrait son pic, non plus en 2086, mais avant 2050, avec une population mondiale qui redescendrait sous les 5 milliards en 2100. Une bonne nouvelle pour la survie de la planète saccagée par une humanité trop nombreuse... mais aussi des déséquilibres géopolitiques inquiétants à venir.

Les 4 jours vont-ils devenir la règle ?

La semaine de 4 jours va-t-elle devenir la norme ? Rien n'est moins sûr, mais l'idée fait son chemin en France et en Europe où fleurissent les initiatives et expérimentations de cette nouvelle forme d'organisation du travail. Depuis le test grandeur nature mené par 4 Day Week Global et 4 Day Week UK chez nos voisins britanniques, avec 61 entreprises participantes et 2 900 salariés, la semaine de 4 jours a acquis une nouvelle forme de légitimité dans le débat public. Au Royaume-Uni, sur la totalité des entreprises l'ayant expérimenté, 92 % ont décidé de poursuivre la semaine de 4 jours et 18 d'entre elles l'ont définitivement adoptée. L'idée fait des émules au cœur même de l'administration britannique comme en témoigne le prolongement d'une expérimentation dans le district du South Cambridgeshire. En Allemagne, l'imposant syndicat de l'industrie IG Metall a mis la réduction du temps de travail et la semaine de 4 jours au sommet de sa liste de revendications. En Italie, la première banque transalpine, Intesa Sanpaolo a introduit la semaine de 4 jours auprès de ses 74 000 employés. On retrouve des initiatives similaires en Espagne et en Belgique.

En France, 10 000 salariés seraient concernés selon le ministère du Travail. La boîte de conseil Accenture ou l'entreprise d'informatique LDLC ont déjà sauté le pas. Une expérimentation a également eu lieu au sein d'Elmy, une entreprise spécialisée dans la gestion énergétique. Depuis le mois de mars, des agents de l'Urssaf en Picardie ont cette possibilité. La CFE-CGC a demandé « *une grande concertation sur l'organisation du travail* » à France Assureurs, le lobby des entreprises du secteur avec pour modèle la semaine de 4 jours.

Pourquoi un tel engouement ? Les expérimentations menées présentent de nombreux aspects positifs. Sur le bien-être des salariés, la semaine de 4 jours aurait des effets significatifs. Moins d'anxiété, de fatigue professionnelle et d'insomnie, une meilleure qualité de vie au travail, un équilibre



plus juste entre vie professionnelle et vie privée, et prévention des risques psychosociaux. Les employeurs plaident aussi en faveur de ce mode d'organisation du travail. Les expérimentations ont démontré une baisse non négligeable des démissions et une réduction des arrêts maladie. De plus, la semaine de 4 jours favorise l'attractivité de secteurs en proie à des difficultés de recrutement. Depuis la crise du Covid-19, de nombreuses personnes aspirent à travailler différemment, notamment chez les jeunes générations. La semaine de 4 jours devient ainsi un appât à diplômés pour les entreprises.

Cependant, elle n'est pas en passe de devenir la règle. Pour le gouvernement, la réduction du temps de travail n'est pas à l'ordre du jour. L'ancien président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, déclarait en mai dernier que « *la semaine de 4 jours n'est pas une solution* ». Quelques voix dissonantes appellent également à la vigilance concernant les modalités de son application. La réduction du temps de travail ne doit pas devenir une source de surmenage pour les travailleurs. En outre, la réalisation d'une même quantité de travail avec un jour de moins, peut impacter les instants de sociabilité en entreprise.



NÉPAL

LA FONTE DES GLACES MENACE 1,7 MILLIARD D'HABITANTS

Une catastrophe : c'est ce à quoi conclut une étude scientifique menée par l'organisation intergouvernementale ICIMOD basée à Katmandou (Centre international de développement intégré de la montagne), constituée des huit pays de la région (Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Chine, Inde, Myanmar, Népal, Pakistan), en partenariat avec de nombreux chercheurs et ONG internationales. En effet, si l'on restait au même niveau d'émission de gaz à effets de serre qu'aujourd'hui, près de 80 % des glaces de l'Himalaya pourraient fondre d'ici 2100 avec, bien sûr, des étapes intermédiaires tout aussi effrayantes. La fonte provoquerait entre autres des crues menaçant d'immenses bassins de population, car l'Himalaya alimente douze fleuves et rivières majeurs, dont le Gange, l'Indus, le Mékong, le Fleuve Jaune... traversant seize pays et concernant 1,7 milliard d'habitants.

ÉTATS-UNIS

LES STUDIOS DISNEY, TEMPLE DU PROGRESSISME

Le dernier baromètre de la popularité des entreprises publié par l'institut de sondage Axios-Harry montre en quelques années une chute de Disney, qui passe, en 2023, à la 77^e place sur 100 (12 places de moins qu'en 2022, et 40 places de moins qu'en 2021). Cette impopularité de l'entreprise serait due aux nouvelles orientations de son conseil d'administration. En effet, à l'origine produisant des films plutôt conservateurs, les studios ont pris depuis les années 1990 un virage, tant dans l'orientation des scénarios que dans sa politique sociale, cherchant ouvertement à éduquer les jeunes vers l'ouverture aux minorités (LGBT, afroaméricains...). Une évolution souvent caricaturée par les médias, à l'origine du désamour.

BELGIQUE

LES ÉCOLES VICTIMES DE VANDALISME RELIGIEUX



Afin de freiner, dans les écoles, les conséquences de la violence et de la pédo-pornographie, un programme d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras) a été lancé à la rentrée par la ministre wallonne de l'Éducation. Cela a engendré une riposte sans précédent

de divers groupes religieux, notamment, catholiques et musulmans, allant jusqu'à parler d'un « *guide sataniste* ». Les détracteurs ne se sont pas contentés de protestations verbales, et ont incendié et vandalisé huit écoles des régions de Charleroi et de Liège. Ces actes ont semé une vive inquiétude au sein de l'exécutif. Mais la ministre préfère aborder le sujet par le dialogue, en proposant des interventions dans les écoles afin d'expliquer aux parents le contenu de ce cours et les risques encourus par tous les jeunes, aujourd'hui exposés à une image de plus en plus dégradée des relations affectives et sexuelles. Un débat difficile qui touche aux convictions intimes des parents concernés, mais qui a le mérite d'être ouvert.

MAROC

FACE AU SÉISME, UNE TERRE DE SOLIDARITÉ



À la suite du séisme du 8 septembre dernier qui a frappé le sud du Maroc, faisant de très nombreuses victimes, l'écrivain Youssouf Amine Elalamy a publié dans *Le Monde* du 18 septembre une chronique sur les leçons à en tirer. Il en voit trois : tout d'abord la puissance de ces événements naturels qui nous rappellent notre vulnérabilité ; l'indigence des infrastructures rurales, dévoilées par les images de cette région dévastée alors que depuis des années les efforts d'investissements concernent surtout les villes ; mais aussi, l'extraordinaire solidarité spontanée qui s'est réveillée : « *Avec l'effondrement des bâtisses, d'autres murs sont tombés, ceux des classes sociales, du régionalisme, de l'appartenance politique...* ».

BRÉSIL : LE SOJA CONTINUE DE DÉVASTER LA BIODIVERSITÉ



La forêt amazonienne n'est pas le seul trésor de biodiversité du Brésil. Il y a aussi le Cerrado, vaste région de 30 millions d'hectares au sud de l'Amazonie, reconnue comme une des principales réserves de biosphère par l'Unesco en 1994 (avec plus de 160 000 espèces animales et végétales). Cette région a perdu 30 % de ses forêts entre 2004 et 2017 à cause de l'extension de l'agriculture massive. Or, l'ONG Mighty Earth souligne que la nouvelle loi européenne du 29 juin 2023, qui interdit l'entrée sur le marché de l'Union de produits ayant occasionné un déboisement, ne cible que les régions de forêts à proprement parler et non pas les écosystèmes boisés, comme le Cerrado. Une faille à combler rapidement, car les Européens représentent une grande partie des acheteurs de soja.

UGANDA LE GRAND RETOUR DE L'HOMOPHOBIE ÉTATIQUE



Le 2 octobre, la cour constitutionnelle ougandaise était saisie par trois pétitions émanant d'ONG lui demandant d'abroger une loi anti-homosexualité votée au printemps dernier,

allant jusqu'à condamner à la peine de mort les récidivistes pratiquant l'homosexualité. Le sujet n'est pas nouveau dans ce pays où règne encore une interdiction de l'homosexualité héritée du régime britannique en 1950. La saisine de la cour constitutionnelle, qui s'appuie sur deux arguments, la violation des droits humains, et l'absence de prise en compte de la voix majoritaire de la société civile, est donc bien la voie de la dernière chance.

GUATEMALA/HONDURAS TRAITEMENT DES DÉCHETS : UN PROBLÈME TRANSFRONTALIER



Le problème n'est pas nouveau mais s'amplifie de façon endémique : le fleuve Motagua, qui sépare le Guatemala et le Honduras, véhicule chaque année près de 8 500 tonnes de déchets plastiques, provenant majoritairement de la plus grande décharge à ciel ouvert d'Amérique centrale, près de Guatemala City (44 hectares), dont une partie

tombe dans la rivière. Résultat, le nombre de poissons a fortement diminué, le secteur du tourisme se sent menacé, et l'on commence à mesurer la pollution par microplastiques affectant faune marine et coraux de la Mer des Caraïbes, à 300 kilomètres de là. Les deux gouvernements tentent une approche conjointe, mais sans la volonté de la municipalité de la capitale guatémaltèque, la résolution semble vouée à l'échec.



ÉTATS-UNIS : DES PROJETS VERTS EN DANGER

Joe Biden semblait réellement en passe de réussir un début de transition écologique avec son programme, l'Inflation Reduction Act (IRA), de plusieurs centaines de milliards de dollars. Parmi les objectifs, l'installation de 30 gigawatts d'énergie éolienne offshore d'ici à 2030 semblait crédible. Or, la situation semble bien moins favorable aujourd'hui. Notamment en ce qui concerne ce projet, menacé par l'explosion des coûts de fabrication et la hausse des taux d'intérêt qui renchérit le coût des programmes financés par de la dette. L'administration Biden voit ainsi de nombreux industriels, européens notamment, quitter le navire avant le naufrage. Conséquence de ce marasme : la perte de rentabilité des projets a fait chuter l'indice des valeurs renouvelables, ICLN, de 60 %, avec des impacts directs sur les entreprises du secteur.



UNION EUROPÉENNE LES ÉTATS MEMBRES CONVERGENT SUR LE DOSSIER MIGRATOIRE

Inimaginable il y a quelques années. Les Européens semblent s'entendre aujourd'hui pour limiter l'immigration. Le 28 septembre dernier, l'Allemagne a donné son feu vert à un texte clé du Pacte asile et migration de l'Union européenne. Ce règlement, qui pourrait être adopté avant les élections européennes, permettrait une réponse coordonnée de l'Union face à un afflux massif de migrants. Le texte prévoit un régime dérogatoire allongeant à quarante semaines la durée possible de détention d'un migrant aux frontières extérieures de l'UE, et une accélération des procédures d'examen des demandes d'asile dans le but de les renvoyer plus facilement. Il prévoit également un mécanisme de solidarité : en cas d'un afflux migratoire vers un État de l'UE, les autres membres devront accueillir une partie des migrants ou contribuer financièrement aux frais d'accueil. Les Vingt-Sept misent également sur des accords de coopération avec des pays de transit, comme ce fut le cas avec la Turquie en 2016, le Maroc, ou plus récemment la Tunisie. Ils projettent désormais de pactiser avec la Libye et l'Égypte, malgré les nombreuses violations des droits humains observés dans ces deux pays. Toutefois, les désaccords restent nombreux entre les pays membres. La Hongrie, la Pologne, l'Autriche et la République Tchèque sont toujours autant hostiles à un tel texte. L'Italie a également exprimé des réticences à l'égard de la protection des ONG de sauvetage des migrants en mer, une concession obtenue par l'Allemagne.

ALLEMAGNE LES INONDATIONS DE 2021 DURES À CICATRISER

Dans la nuit du 14 au 15 juillet 2021, l'Allemagne était le terrain d'inondations gigantesques dues à des pluies diluviennes qui ont fait déborder de nombreuses rivières. Le bilan humain est lourd, avec 188 morts, dont 136 dans le seul Land de Rhénanie-Palatinat. L'État fédéral promettait alors une reconstruction « rapide » et de façon « non bureaucratique ». Deux ans après, le gouvernement de Rhénanie-Palatinat établit un bilan sévère de la reconstruction : sur 28 ponts détruits, seuls 6 ont été reconstruits, 10 établissements scolaires ont été réhabilités sur les 29 sinistrés, et 29 routes sur les 53 qui ont été fermées ont été rendues à la circulation ! Et du côté des habitations, les citoyens font le même constat amer avec encore beaucoup de maisons en chantier. En cause ? Précisément les circuits bureaucratiques, des administrations engorgées sous les demandes de permis et des financements bloqués. Ainsi, en deux ans, seuls 5 % des 15 milliards d'euros alloués pour les reconstructions ont effectivement été dépensés.



© PHOTOS PIXABAY

ARGENTINE LE PAYS CONFRONTÉ À L'EXIL DE SA JEUNESSE



L'inflation, la paupérisation et l'insécurité auront-elles raison de l'attachement des jeunes Argentins à leur pays ? Selon un sondage de l'Observatoire de psychologie sociale de l'université de Buenos Aires, près de la moitié de la population quitterait l'Argentine si elle en avait les moyens, dont 70 % des 18-29 ans. Et nul besoin de justifier cette aspiration au départ : un taux de pauvreté de 40 %, une

inflation à 124 % sur un an, et des emplois précaires et mal rémunérés. De plus la situation économique renforce la criminalité et le sentiment d'insécurité des Argentins. C'est ce qui explique les longues files d'attente observées devant les consulats, dans lesquelles on dénombre majoritairement de jeunes diplômés. L'Espagne est le pays le plus sollicité, et les demandes portent aussi sur les naturalisations (14 000 entre octobre 2022 et juin 2023) en raison de l'entrée en vigueur de la loi de mémoire démocratique d'octobre 2022, permettant aux descendants des exilés de la Guerre d'Espagne et de la dictature franquiste de demander la nationalité espagnole.

SUÈDE L'ARMÉE FACE AUX GANGS

Longtemps considérée comme un des pays les plus policés d'Europe, la Suède semble de plus en plus débordée par des actes de violence due au grand banditisme. Au point de mobiliser son armée pour venir en aide à la police. Meurtres, attentats à la bombe, fusillades, sont le fait d'une guerre des gangs qui fait rage. Or, les réseaux criminels impliqués sont essentiellement constitués de personnes étrangères, et plusieurs sont d'ailleurs pilotés depuis un pays étranger, à l'instar de celui dirigé par « le Renard Kurde », un Iranien élevé en Suède, qui vise le monopole du trafic de drogue dans le royaume nordique. De quoi alimenter la peur et les discours de l'extrême droite du pays, fortement xénophobe, qui reproche aux gouvernements de gauche leur politique migratoire du passé. Le leader extrémiste Jimmie Akesson n'hésite pas à dire que « l'immigration est à 100 % responsable de la criminalité ». À l'heure où la question migratoire en Europe est brûlante, cette situation pourrait enclencher une rétroaction positive qui accentuerait au contraire les problèmes.

Début septembre, Patrice Douret, président des Restos du Cœur appelait à l'aide : l'association fondée par Coluche risquait de mettre la clef sous la porte. Que ce pilier de la distribution alimentaire d'urgence vacille en dit long sur la crise que traverse le pays. Mais des trésors d'engagement demeurent, comme nous à Mouy, près de Creil et des pistes se dessinent pour mieux sauvegarder ce qui est essentiel : mettre fin à la faim.



À QUAND LA FIN DE LA FAIM ?

PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE
ET JEAN-LOUIS SANCHEZ

Un système de points permet à chaque bénéficiaire des Restos du Cœur de choisir sur les étagères de quoi confectionner l'équivalent de six repas par semaine et par personne.



Ce mardi 19 septembre, un peu avant 9 h, une petite file d'attente commence à se former devant les locaux des Restos du Cœur de Mouy (Oise), en banlieue de Creil. Un peu plus de 300 familles fréquentent cette antenne ouverte deux fois par semaine, l'une des 24 que compte le département. Sacs ou caddies aux pieds, certains patientent à l'intérieur que l'un des bénévoles les accompagne jusqu'aux étagères où sont disposées les denrées. Assis sur des chaises devant un petit bureau, d'autres viennent s'inscrire. Bénéficiaire de l'aide alimentaire des Restos suppose de pouvoir « justifier de l'insuffisance de ses ressources », selon les termes de l'association. « Chaque personne dispose d'un certain nombre de points déterminés lors de

son inscription en fonction de sa situation familiale », explique Patrick Maléchaux, le chaleureux responsable du site. Ces points leur permettent de confectionner l'équivalent de six repas (une portion de viande ou de poisson, des féculents, un dessert, un laitage) par personne et par semaine. « Ils choisissent ce qu'ils veulent sur les étagères, mais nos bénévoles les aident à composer ces repas de manière à favoriser, autant que possible, un équilibre nutritionnel. Nous avons aussi des fruits et des légumes que certains connaissent mal. Nos bénévoles peuvent leur présenter et leur expliquer comment les cuisiner. » Par le passé, l'une des bénévoles les cuisinait même sur place afin d'encore mieux faire apprécier des aliments méconnus d'eux comme l'endive, le panais, l'aubergine...

Mais cette éducation ne suffit pas toujours à orienter leur choix. « Certains sont si démunis qu'ils préfèrent ne pas allumer le gaz, dont le prix a explosé, lorsque la cuisson demande du temps, pour les carottes ou des pommes de terre, explique, Bruno Cauchy, président des Restos du Cœur de l'Oise depuis trois ans et bénévole depuis 2012. Oui, c'est vrai, les plus précieuses se nourrissent parfois mal et préfèrent les conserves à réchauffer au micro-onde, mais ce n'est pas un choix. »

ET SI LES RESTOS NE REMETTAIENT PLUS LE COUVERT ?

Les Restos du Cœur jouent un rôle vital pour des milliers de nos concitoyens. Et l'association fondée en 1985 par Coluche fait tellement partie de notre paysage social que





Patrick Maléchaux, responsable de l'antenne des Restos de Mouy (à gauche) et Bruno Cauchy, président des Restos du Cœur de l'Oise.



L'aide alimentaire distribuée est vitale pour de nombreuses familles. Ce dessin d'enfant a été offert aux bénévoles en remerciement

a déjà pris une décision inédite dans son histoire : celle de restreindre la quantité de denrées distribuées à chaque bénéficiaire et de relever les critères d'éligibilité à son aide. « Pour passer cette crise, nous allons devoir donner moins, et à moins de monde alors que l'on attend pourtant plus ! Nous savons tous le drame humain que cela représente », déplore le président des Restos.

PLUS DE MONDE, MOINS DE DONS

Cette augmentation de la demande et la baisse du nombre de denrées, les bénévoles de Mouy la constatent aussi. « Cette année, nous avons enregistré 30 % d'inscriptions en plus et nos charges ont augmenté de plus de 10 %. Il arrive donc que les étagères soient bien vides en fin de matinée », confirme Patrick Maléchaux. Dans l'Oise, les denrées distribuées viennent à 53 % du « négoce », autrement dit de ce que la structure nationale achète à prix préférentiel et dispatche sur le territoire. 20 % proviennent de dotations européennes, le reste est le résultat des dons de particuliers de coopératives, d'agriculteurs ou des grandes et moyennes surfaces. « Mais la quantité de produits à date de consommation courte que les enseignes nous mettaient à disposition a été divisée par deux car les grandes surfaces les vendent désormais à prix cassés, constate Bruno Cauchy. Faire la tournée des magasins en camion ne sera bientôt plus intéressant tant les quantités sont faibles. » Pour tenter de retrouver un niveau de « ramasse » pertinent, un prospecteur a été chargé de solliciter de nouvelles enseignes, plateformes de distribution, coopératives... « Mais toutes les associations de distribution alimentaire font de même et nous nous retrouvons dans une situation de concurrence... ce qui n'est pas du tout notre philosophie », constate le président départemental.

beaucoup ont été stupéfaits d'entendre, début septembre, Patrice Douret, président bénévole des Restos du Cœur, craindre de devoir « mettre la clef sous la porte » dans les trois ans. « Cela fait des mois que nous constatons, impuissants, les ravages de l'inflation sur les plus démunis, explique-t-il. L'hiver 2022-2023 avait déjà vu une augmentation de 22 % des personnes inscrites et acceptées à l'aide alimentaire et 35 % de repas servis en plus par rapport à l'année dernière. Cette situation, insupportable sur le plan moral, n'est pas non plus tenable humainement pour des ressources bénévoles souvent épuisées, et financièrement pour notre structure. » Cette année, 170 millions de repas auront été distribués contre 142 millions l'année précédente (relire notre interview de Patrice Douret dans *Le Jas* de décembre 2022). L'association

La situation des Restos du Cœur n'est pas isolée. Nathalie Smirnov, directrice générale de la Croix-Rouge française a, elle aussi, réclamé le soutien des entreprises et des pouvoirs publics. Elle a pointé la hausse de l'énergie, responsable d'« une augmentation de 45 millions d'euros » de ses charges et l'association s'attend à un déficit compris entre 45 et 50 millions d'euros fin 2023. L'appel fut entendu par la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui a versé 7,5 millions d'euros. De leur côté, les Restos ont reçu des dons de plusieurs entreprises (10 millions par famille Arnault, propriétaire de LVMH, 5 millions par Total Energie, 1 million pour le Groupement Les Mousquetaires). L'État a, lui, promis 15 millions d'euros supplémentaires, mais, selon Patrice Douret, 10 millions étaient déjà prévus dans le cadre du plan « *Mieux manger pour tous* ».

BIEN PLUS QU'UN REPAS

Une solidarité des plus riches donc, complétée par celle des citoyens, qui devrait permettre de passer l'hiver. Reste que pour Bruno Cauchy la seule vraie solution serait que moins de gens franchissent les portes ou qu'ils y restent le moins longtemps possible. « *Nous nous y employons. L'objet des Restos est de faire de l'aide humanitaire via de la distribution alimentaire d'urgence, mais aussi à travers des actions qui permettent aux gens de sortir de la pauvreté.* » La distribution de repas est la porte d'entrée qui permet d'identifier d'autres besoins des bénéficiaires et de les aider à y faire face. Les Restos du Cœur de l'Oise, comme les structures des autres départements, font donc aussi du soutien à la recherche d'emploi et de l'accompagnement à l'accès au soin. « *Beaucoup n'ont pas fait valoir leur droit à une mutuelle gratuite parce qu'ils ignorent que cela existe, qu'ils n'ont pas Internet ou*

encore qu'ils ne maîtrisent pas le jargon administratif, énumère le président de l'antenne départementale. *Nous avons donc mis en place avec la CPAM de l'Oise une plateforme sécurisée qui permet de savoir si les gens peuvent obtenir cette mutuelle solidaire ce qui fut le cas l'an dernier pour 150 familles. Ce phénomène est d'ailleurs assez symptomatique de tous ces bénéficiaires qui lâchent prise sur les soins, l'emploi, les droits... Sans une main tendue, ils ne se relèveraient pas.* »

Une main que certains peinent à saisir. Patrick Malèchaux se souvient d'une dame qui était restée une vingtaine de minutes à quelques dizaines de mètres de l'entrée des Restos du Cœur de Mouy. « *Nous avons fini par comprendre qu'elle n'attendait pas quelqu'un, mais qu'elle n'osait pas entrer,* raconte-t-il. *Personne ne vient par plaisir chez nous, c'est même souvent très difficile. Et lors de l'entretien d'inscription qui nous permet de vérifier*

si le demandeur a droit à notre aide, il est fréquent que les larmes coulent lorsqu'ils nous racontent leur vie. Beaucoup nous expliquent qu'ils donnaient lors de nos collectes et que, jamais, ils ne s'imaginaient être un jour bénéficiaires. »

OÙ SONT LES JEUNES ?

Pour assurer cette solidarité, le rôle des bénévoles est crucial. Or, comme toutes les associations, les Restos du Cœur de l'Oise ont vu le nombre de leurs engagés baisser depuis le Covid ; moins toutefois que bien d'autres structures. Dans l'Oise, 677 personnes donnent de leur temps au Restos contre 714 avant la crise sanitaire. L'association dispose donc toujours d'une belle adhésion populaire. Bruno Cauchy ne cache pas cependant son inquiétude quant au manque de jeunes. « *Chez nous, la moyenne d'âge est de 60 ans. Et chez nos '60 ans et plus', cette moyenne passe à 68 ans.*



Les Restos du Cœur de Mouy proposent également de la distribution de jouets, livres, magazines...

AIDE ALIMENTAIRE : LES CCAS MOBILISÉS



François Jeger est bénévole de la Fédération des Banques Alimentaires. Il est aussi cofondateur de l'Institut Chiffres et citoyenneté, conseiller scientifique à l'Odas (Observatoire national de l'action sociale), ancien conseiller Dépendance du ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville (2008 – 2010). Cet expert de l'analyse a été chargé de mener une enquête sur le profil des bénéficiaires des Banques Alimentaires. Réparties sur l'ensemble du territoire, les 79 Banques Alimentaires collectent chaque année près de 132 000 tonnes de produits alimentaires auprès de la grande distribution, de l'industrie agroalimentaire, des agriculteurs et du grand public. Tous ces produits sont ensuite distribués à plus de 6 000 associations partenaires, (Croix-Rouge française, Secours Catholique, Emmaüs, Armée du Salut, Secours Populaire, etc.), épiceries solidaires et CCAS. 2,4 millions de personnes bénéficient de leurs collectes. Son étude présentée au mois de février 2023 à l'occasion du Salon de l'Agriculture est toujours disponible en ligne sur son site. La fédération a montré qu'entre 2011 et 2022, la demande d'aide alimentaire avait déjà triplé, et qu'entre 2020 et 2022, 400 000 nouvelles personnes se sont présentées dans les associations partenaires du réseau Banques Alimentaires. « Parmi les associations que j'ai interrogées pour mon enquête il y avait un nombre quand même assez important de CCAS » nous explique-t-il. Il m'a semblé intéressant de faire, pour Le Jas, une sous étude pour voir s'il y avait des différences de public entre ceux qui fréquentent l'aide alimentaire distribuée par les CCAS et ceux qui vont dans les autres associations. »

Il nous présente ci-dessous son analyse.

SE COUCHER SANS AVOIR FAIM : LES CCAS Y CONTRIBUENT AUSSI

« La crise du Covid avait déjà augmenté les situations de précarité, la hausse des prix alimentaires (+16 % en un an) a encore accru la demande d'aide de nourriture. Les CCAS jouent un rôle important dans cette aide. Dans 1 370 communes, ils distribuent 50 000 tonnes de colis par an auprès de 160 000 foyers, soit un kilo par jour et par famille. C'est numériquement

moins que les grands réseaux tels que les Restaurants du cœur, la Croix rouge et le Secours populaire, mais leur présence couvre de nombreuses communes rurales. Deux enquêtes de la Fédération des banques alimentaires en 2022 et de l'Insee en 2021 dessinent le profil des bénéficiaires de cette aide. Cette aide va aux plus pauvres des plus pauvres puis que 93 % sont sous le seuil de pauvreté. Sept sur dix sont des femmes. L'âge moyen est de 53 ans. On y compte plus de retraités (27 %) que dans les autres réseaux de distribution alimentaire. Les familles monoparentales composent plus du quart des bénéficiaires (27 %).

L'insécurité alimentaire peut se manifester de plusieurs façons. Plus de la moitié des bénéficiaires déclarent avoir eu peur de ne pas avoir assez de nourriture. Plus d'un quart déclarent s'être couché en ayant faim. La privation des adultes pour nourrir les enfants concerne un foyer sur trois, mais deux sur trois des familles monoparentales. L'aide alimentaire est jugée « essentielle dont on ne peut pas se passer » pour les deux tiers des foyers. C'est une conséquence directe de l'augmentation des prix de l'alimentation. Ainsi le poste « alimentation » est passé à la deuxième place des postes importants du budget (derrière le loyer). Deux ans plus tôt, il était à la troisième place derrière les factures (eau, électricité et gaz). Les CCAS reçoivent des produits de leur banque alimentaire départementale. Celle-ci procède à une ramasse auprès des grandes enseignes (produits proches de la date limite de consommation), de dons de l'industrie alimentaire et de subventions nationales ou européennes.

Le type de produits distribués dépend donc de ce circuit avec des limitations liées soit à leur caractère périssable (produits frais) ou à leur coût (viande, poisson). Ainsi si un quart des familles reçoivent des fruits et légumes, une moitié en souhaiterait davantage. Un tiers des familles est fournie en viande, mais 70 % en souhaiteraient davantage. Par contre, les féculents sont fournis en quantité suffisante. Néanmoins, 93 % des familles jugent la qualité des produits suffisamment bonne et 87 % déclarent qu'ils leur permettent une nourriture équilibrée. La majorité des personnes interrogées (58 %) considère que leur situation va s'améliorer et une sur dix seulement qu'elle ira moins bien. Cependant, cet optimisme décroît avec leur ancienneté de fréquentation des centres alimentaires. Après 5 ans, plus de la moitié ne croient plus à un avenir meilleur. »

FRANÇOIS JEGER



Cette année l'antenne des Restos de Mouy a enregistré 30 % d'inscriptions en plus, alors que les charges de la structure ont augmenté de plus de 10 %.

sembler peu, mais comme s'en réjouit Patrick Malèchaux, « à l'issue de ces heures obligatoires, quelques-uns ont prolongé leur bénévolat avec nous avant de reprendre leurs études ou de trouver un emploi ».

Un autre phénomène freine l'engagement bénévole, celui des normes très nombreuses, en particulier dès lors qu'il s'agit de travailler avec des produits alimentaires. Les règles sanitaires (respect de la chaîne du froid, destruction de la nourriture périmée, port de gants...) se comprennent. Celles qui imposent de rendre des comptes sur les stocks (chaque semaine pour les denrées venues d'Europe), sont plus sujettes à discussion. Quant aux injonctions à la formation des bénévoles, elles semblent souvent excessives aux principaux concernés. « Il y a de plus en plus en plus de contraintes administratives lourdes que les bénévoles n'ont pas envie de subir, reconnaît Bruno Cauchy. Il n'est pas de mon ressort de juger si ces réglementations sont toutes indispensables ; il en faut, c'est une évidence. Mais, la professionnalisation du bénévolat ne colle pas avec l'élan de solidarité qui les a fait venir chez nous. »

À Mouy, la pièce dédiée aux mamans et aux bébés.



Ce sont des gens qui se fatiguent plus vite, ont moins d'appétences pour les outils informatiques, la manutention, les livraisons... » Là encore, l'équipe ne se contente pas de poser un triste constat, mais elle agit. Ainsi, elle bénéficie de deux dispositifs mis en place par le département à destination des jeunes adultes.

Le premier, le « Pass Permis », consiste à offrir une aide de 600 € aux apprentis conducteurs en échange de leur engagement à faire 70 heures dans une association. Le second, le « Pass'Études Citoyen », est une bourse de 300 € attribuée pour acquérir des équipements indispensables aux études (ordinateur portable et accessoires informatiques) aux jeunes oisiens en contrepartie de 35 heures d'« action citoyenne ». Cela peut

VERS UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION ?

Pour en finir avec une logique de solidarité qui prend parfois des allures de charité palliant toujours plus les défaillances de l'État, de plus en plus de voix demandent l'instauration d'une Sécurité sociale de l'alimentation (SSA). Une piste notamment portée par le collectif Acclimat'Action ou le Collectif pour une Sécurité sociale

FAUT-IL MIEUX ENCADRER L'AIDE ALIMENTAIRE ?

Selon l'Insee, début 2022, environ 14 % de la population métropolitaine, soit neuf millions de personnes, étaient « en situation de privation matérielle et sociale », soit le plus haut niveau depuis 2013. L'augmentation de la pauvreté est aussi constatée à la lecture de la 17^e édition du Baromètre de la pauvreté et de la précarité Ipsos - Secours Populaire. On compte 9,2 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire, soit un million de plus qu'il y a dix ans. « Plus d'un Français sur trois n'est pas en capacité de faire trois repas par jour et ils sont autant (36 %) à se priver pour que leurs enfants ne se retrouvent pas devant une assiette vide... », écrivent les rapporteurs.

Pourtant, beaucoup (35 %) n'osent pas frapper à la porte d'une association humanitaire et autant ne savent pas qu'ils pourraient en bénéficier. Ainsi, selon une étude publiée début septembre 2023 par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc), parmi les personnes « qui ne mangent pas toujours à leur faim », la moitié seulement fréquentent les Restos du cœur, le Secours populaire, Emmaüs, une épicerie solidaire... « Une personne sur deux se débrouille sans recours à l'aide alimentaire. » Quant à celles qui y ont recours, peu abusent de ce système de solidarité. D'après le Crédoc, seules 12 % des personnes cumulent les aides pour manger à leur faim, par exemple en bénéficiant de repas gratuits et en fréquentant une épicerie sociale et solidaire. Une étude l'Insee (« France portrait social, édition

2022 ») avait, elle, montré que parmi les personnes recourant à l'aide alimentaire, seules 17 % fréquentaient plusieurs structures et dans 93 % des cas, s'en tenaient à deux associations. Est-ce à dire qu'il n'y a aucun profiteuse ? Évidemment non. « Mais c'est un phénomène marginal, s'y attaquer risquerait de pénaliser tous les bénéficiaires en les stigmatisant », commentent d'une même voix Bruno Cauchy et Patrice Maléchaux des Restos de Mouy. Reste que dans un contexte croissant de pénurie de biens à distribuer, il est légitime de se demander si une meilleure coordination entre les associations de distribution alimentaire ne sera pas demain indispensable. Davantage d'échanges entre les structures – ce qui avait d'ailleurs été mis en place lors des confinements – permettraient sans doute de mieux orienter les demandeurs, d'en laisser moins sur le bord de la route, et d'éviter des procédures d'accompagnement en doublon.



de l'alimentation. Mais le très officiel Conseil national de l'alimentation¹ lui-même, l'évoque dans son avis 91 d'octobre 2022. Cette SSA est d'ailleurs expérimentée à Montpellier et à Cadenet (Vaucluse) et le sera dès l'année à prochaine à Bordeaux, Bègles, Captieux et Sainte-Foy-la-Grande avec le soutien du département. L'objectif est d'intégrer l'alimentation dans le régime général des droits sociaux, par la création d'une nouvelle branche de la Sécurité sociale, expliquent le Conseil départemental, la ville de Bordeaux et le collectif associatif Acclimat'Action, à l'origine du projet. Le principe peut se résumer à une sorte de Carte Vitale

de l'alimentation qui donnera accès à des produits conventionnés pour un montant de 150 € environ par mois et par personne. « La Gironde est le premier département de France à lancer une telle expérience, à l'échelle à la fois rurale et urbaine », se félicite Jean-Luc Gleyze, président du conseil départemental. Une piste à suivre de près.

À Mouy, en observant ce jour-là les bénéficiaires et les bénévoles échanger avec bienveillance et respect, on se dit que l'association à tous les atouts pour surmonter celle-ci. Mariné, jeune maman arménienne sans emploi, fréquente les Restos depuis cinq ans. « Mais je suis aussi bénévole

depuis un an », explique-t-elle dans un français hésitant, avec un immense sourire sur le visage. *J'ai beaucoup de joie à recevoir, mais aussi beaucoup de joie à donner. C'est aussi merveilleux de faire l'un ou l'autre. »*

Une attitude qu'aurait sans aucun doute applaudie Coluche. ■

1- Le CNA est une instance consultative indépendante, placée auprès des ministres chargés de l'environnement, de la consommation, de la santé et de l'agriculture. Il est consulté sur la définition de la politique de l'alimentation et émet des avis pour éclairer la décision publique et les différents acteurs et actrices de la chaîne alimentaire sur des sujets tels que la qualité alimentaire, l'information des consommateurs et consommatrices, la nutrition, la sécurité sanitaire, l'accès à l'alimentation...

« ÊTRE ÉDUCATEUR, C'EST TISSER DES LIENS »

Pavo, dessinateur

Lors des dernières Assises nationales de la protection de l'enfance le 27 et 28 juin à Nantes, Stéphane Danancier, Pavo de son nom d'artiste, a séduit les participants en illustrant en direct les débats. Et ses ouvrages, mis en vente dans l'espace partenaires, ont remporté un vif succès. Car cet ancien éducateur a un talent remarquable pour parler avec lucidité et tendresse du travail social. Nous l'avons rencontré pour qu'il nous en dise plus.

Le Jas : Vous êtes reconnu comme un véritable dessinateur des maux de notre monde, mais aussi de ses potentiels, notamment dans les domaines de la solidarité et de l'éducation. Comment passe-t-on d'éducateur à dessinateur ?

Stéphane Danancier : Il y a plusieurs raisons. C'était un rêve de gosse de devenir dessinateur. J'en rêvais comme certains enfants rêvent de devenir astronaute. Je pensais avoir loupé le coche car je n'ai pas eu la chance de faire d'école d'art. Mais j'ai toujours continué à dessiner depuis gamin, en autodidacte. J'y occupais mon temps libre, j'étais fasciné par les dessinateurs. Toutefois, il a fallu gagner ma vie, j'ai choisi d'être éducateur et ce métier m'a passionné. Et, grâce à la formation, j'ai eu l'opportunité de faire un stage à *Charlie Hebdo*. J'ai rencontré Charb et Cabu qui m'expliquaient que cela n'avait aucune importance de savoir si j'avais fait telle école d'art,

ou si ma technique était parfaite. Pour eux, le CV n'avait aucune importance, l'important c'est ce que j'avais à dire. Une phrase de Cabu, qui était une de mes idoles, m'a marqué : « *il y a un tas de gens qui ont une technique impeccable car ils ont fait de belles écoles d'art, mais ils n'ont rien à raconter* ». En plus, ils étaient très intéressés par mon métier d'éduc'. Quand je leur en parlais, ils me disaient que j'avais une matière incroyable et ils insistaient pour que je dessine mon métier, ce que je voyais autour de moi. Je l'ai vécu comme une autorisation. J'ai commencé comme ça, en dessinant avec les gamins au foyer, puis en réunion pour faire rire les collègues. Petit à petit, j'ai accumulé beaucoup de dessins, avec l'idée d'être drôle bien sûr, mais aussi de documenter ce métier. Car être éducateur, c'est tisser des liens avec les gens, avec leur histoire, avec leur quotidien, leur passé, leur culture... C'est produire de la conversation et du récit, tout le temps.





Le Jas : Votre souci de faire connaître le travail social est omniprésent dans votre production. Pourquoi ?

S. D. : Quand on est travailleur social, on est dans une vraie proximité, voire une intimité, avec les familles, les enfants, les gens. Il y a peu de métiers qui offrent ça. C'est un métier qui ouvre sur le monde et sur l'autre. En effet, le plus souvent, on

finit tous par naviguer dans un même milieu, une même catégorie socio-professionnelle. Loin de la richesse de la diversité du monde. Dans le travail social ce n'est pas le cas : j'étais dans une famille malienne polygame, et une heure plus tard j'étais chez des bourgeois de Saint-Cloud, puis chez des réfugiés bosniaques à Clamart. L'aventure est permanente, la rencontre est quotidienne. Le travail social c'est l'exil, c'est l'enfance, c'est la parentalité, c'est le couple, c'est l'amour, c'est la mort, c'est l'argent, c'est la drogue, c'est la joie. C'est un condensé intense de vie en permanence. Quel plus beau sujet ? Régulièrement je me dis : « *bon, là tu as peut-être fait le tour* », mais en fait non ! Chaque fois, je me rends compte que je n'ai pas fini de découvrir et d'éclairer ce métier.

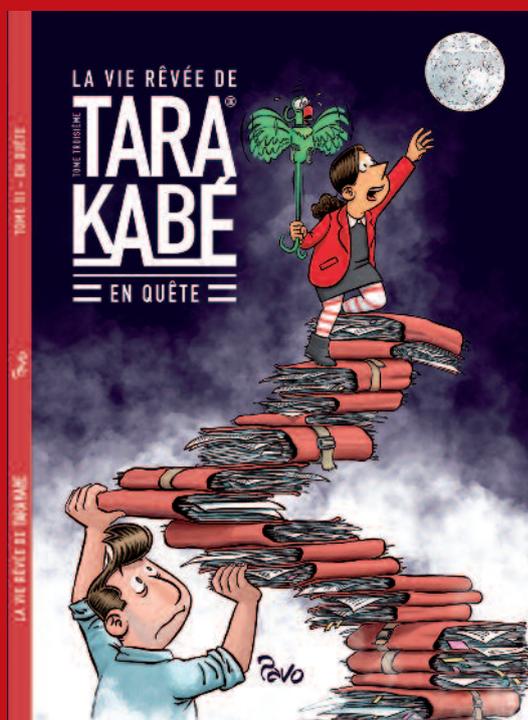
J'étais aussi très frustré de la manière dont on traite les travailleurs sociaux et le peu de considération dont ils bénéficient. Alors que moi j'y ai découvert des personnes avec des compétences incroyables, un talent d'orfèvre, et cette volonté d'adopter une posture qui toujours préserve la liberté de l'autre. C'est tellement rare dans notre société. Je me disais : « *c'est fou que ces trésors-là soient invisibles* ». Quand il y a un fait de société dans les médias, on va inviter au mieux un psychologue, ou je ne sais quel politicien qui n'est jamais sorti de ses beaux quartiers, parfois même un curé ou un rabbin, mais jamais on ne donne la parole à un éduc'. C'est ce qui s'est passé lors de la tragédie à *Charlie Hebdo*. J'ai été meurtri par ce moment-là, à double titre. Je connaissais ces dessinateurs, mais je savais aussi que les gamins qui les avaient tués étaient des gamins de la Protection de l'Enfance, qui avaient été suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance, dans le département où je travaillais en tant qu'éduc'. Des gamins massacrés par la vie. J'aurais aimé entendre un éducateur en parler, et cela ne s'est pas produit. C'est l'invisibilité des éducateurs et le peu de considération à leur égard qui me meurtrissaient, au regard de leur courage et de leur engagement. Être responsable de la sécurité d'un gamin, rentrer chez soi le soir et dire : « *jusqu'à quel point est-ce que ce même est en danger ? Est-ce que le climat nauséabond que je ressens dans cette famille est juste un climat ? Est-ce qu'il n'y a pas beaucoup plus grave encore, sous mon nez et je ne le*

vois pas ? ». Leur travail en première ligne, leur responsabilité écrasante avec peu de moyens pour y parvenir, je voulais le valoriser. En cela, même si j'ai choisi l'humour, mon travail est politique.

Le Jas : Pourquoi vous-êtes-vous lancé dans la série de BD sur Tara ? Quelles étaient vos intentions ?

S. D. : C'est un peu mon bébé ! Cette BD est pourtant un peu plus dans l'ombre que mes dessins de presse, qui sont plus facilement repris et partagés. J'y suis très attaché. Ça faisait longtemps que je travaillais sur les travailleurs sociaux. J'avais envie de regarder ce métier du point de vue des gamins. Tara Kabé, mon personnage, vient d'une observation, d'une rencontre avec une jeune fille qui s'appelle Sarah. C'est l'une des premières jeunes filles dont j'ai été l'éducateur. Elle devait avoir 12 ans à l'époque. J'ai été frappé par sa grande intelligence et sa capacité à être en relation malgré son enfance difficile. Elle a grandi au sein de familles d'accueil et en foyer, avec une situation parentale difficile, une maman aimante mais très malade. Une maladie psychique qui l'empêchait de protéger ses enfants. Et un papa qui avait disparu, puis qui est décédé peu de temps après être revenu dans sa vie. Je me suis pris d'affection pour elle. Il y avait tellement de vide autour d'elle que je me sentais la responsabilité de le combler. C'est elle qui m'a appris le boulot d'éducateur. Ce sont ces enfants qui font de nous des adultes si on est sensible à leurs besoins. Elle était comme une rose qui avait poussé entre les pavés, malgré l'huile de vidange. On est toujours resté en contact. Puis, il y en a eu plein d'autres, des enfants comme elle, qui m'ont impressionné par leur capacité de résilience, pour utiliser un mot à la mode. Au moment d'écrire une BD du point de vue des gosses, c'est ça que j'ai voulu raconter : comment la vie résiste quand elle est étayée. Ce n'est pas une biographie, mais je me suis inspiré de son caractère, de son espièglerie, de son intelligence. Tara est très différente de Sarah. Il y a un petit air de famille physiquement, il y a quelques éléments de sa biographie, mais il y a aussi beaucoup d'éléments de Tara qui appartiennent à d'autres enfants, ainsi qu'à ma propre enfance. C'est

un cocktail qui finit par exister par elle-même. D'ailleurs j'ai deux filles et une belle-fille dans la vie, et elles sont jalouses car elles disent que c'est ma préférée. On en rigole. Mais c'est vrai que, quand j'écris régulièrement la planche de Tara, j'ai l'impression qu'elle me parle. ■



La vie rêvée de Tara Kabé Tome III - En quête - Pavo

Pavo publie le nouveau tome de «*La vie rêvée de Tara Kabé*».

Ce troisième volet est la compilation des planches éditées dans *Les Actualités Sociales Hebdomadaires* au cours de l'année 2021.

Dans ce tome 3, les échanges entre Tara et Pavo et d'autres bien sûr, mettent encore plus en lumière la protection de l'enfance. Mauvaises nouvelles : les adultes sont toujours aussi nuls, et elle a 8 ans pour toujours. Emprisonnée dans son drame, elle est plus drôle que jamais !

En vente sur :
<https://lapagedepavoshop.myshopify.com>

LE JAS

DOSSIER EHPAD LE DOS AU MUR

TELEGRAMA
Est-ce de leur accord ?

INVITE DU MOIS
Pierre Michelangeli

CARRE DES RESEAUX
Univox, Rennes, ADMR

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

TRANSITION ÉCOLOGIQUE LES MAIRES SENTINELLES DE L'ENVIRONNEMENT

PAUVRETE
Un bilan inquiétant

ATTORNE
Quelles sont les conditions ?

INVITE DU MOIS
François Lemerle - "Il n'y a qu'une patrie, c'est la planète"

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

Toute l'équipe du JAS vous présente ses vœux fraternels pour l'année 2022

DOSSIER
QUEL AVENIR POUR LE CSE ?

INVITE DU MOIS
BRUNO FULIGNI AUTEUR DE LES LOIS FOLLES DE LA RÉPUBLIQUE

RESEAUX LOCAUX
L'INSERTION PAR LA CITOYENNETÉ

RESEAUX
CULTURES DU CŒUR '93, LE PARTAGE POUR CRÉDO

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

"ÉDUCATEUR, C'ÉTAIT LES PLUS BELLES ANNÉES DE MA VIE"

PLACÉS

LE CINÉMA QUI NOUS PARLE

INVITE DU MOIS
Jean-Christophe Cochet Directeur général de la Croix-Rouge

DOSSIER
LE CINÉMA QUI NOUS PARLE

RESEAUX
Le cinéaste, rôle-clé de la citoyenneté

CARRE DES RESEAUX
L'après-covid 2022

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

DOSSIER rSa STOP OU ENCORE ?

ATTORNE
Un test pour nos vœux 2022

SERVICE CIVIQUE
Une ambition pour tous ?

INVITE DU MOIS
Alain Valls Président des Partisans de la France

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

RESIDENCES AUTONOMES Le chantier continue

EDITORIAL
Fascination humaine

EHPAD CLARIFIONS LE DEBAT

LA CROIX-ROUGE AU SECOURS DES UKRAINIENS

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

DOSSIER DÉSERTS MÉDICAUX L'AUTRE DIAGNOSTIC

RESEAUX LOCAUX
Floie Capellier, directrice de l'ONPE

RESEAUX
Nouveaux plans anticovid

RESEAUX
Journée nationale de la Citoyenneté et de la Fraternité

ÉDITO PRÉSIDENTIELLE 2022 : DES DÉRIVES INQUIÉTANTES

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

DOSSIER QUE SERAIT LA RÉPUBLIQUE SANS LES MAIRES ?

INVITE DU MOIS
Carl Lacharité, expert international en protection de l'enfance

RESEAUX
Habiter autrement : Où en est-on ?

CARRE DES RESEAUX
Journée nationale de la Citoyenneté et de la Fraternité

DOSSIER
QUE SERAIT LA RÉPUBLIQUE SANS LES MAIRES ?

Focus sur le travail d'un maire au quotidien

ATTORNE
Michal Fournier, Président de l'AMF

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

DOSSIER COHÉSION DES TERRITOIRES LES CHOIX AUDACIEUX DE L'ANCT

INVITE DU MOIS
Fabrice Jourdain, Maire de la Journée Citoyenne

RESEAUX
Nourrir / les plus proches voisins

ATTORNE
SIVAS / la bonne gouvernance des facteurs

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

RESEAUX COMMENT REENCHANTER LE TRAVAIL SOCIAL ?

INVITE DU MOIS
Eric Brevard, porte parole des secours-pompier, président de la 15 octobre

DOSSIER
AIDE À DOMICILE QUAND ON VEUT, ON PEUT !

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

DOSSIER L'AVENIR DE LA RURALITÉ SUR LE ZINC

INVITE DU MOIS
Francis Sauvadet, des Députés de France

RESEAUX
Journée Citoyenneté & Fraternité BILAN ET PERSPECTIVES

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

DOSSIER EN FINIR AVEC L'ÉPREUVE DU FROID

INVITE DU MOIS
Patrice Douret, président des Restes du Cœur

DOSSIER
EXCÈS DE NORMES ÇA SUFFIT !

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

DOSSIER
MIGRANTS CHASSONS NOS PEURS

INVITE DU MOIS
Najou Valloued-Bellacem Présidente de France Terra d'Asile

RESEAUX
Zoom sur les régies de quartier

LIBRES PROPOS
La réforme des retraites en question

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

RESEAUX
En prise position pour l'emploi des jeunes

RESEAUX
Coup de cœur pour les résidences d'urgence

TRANSITION ÉCOLOGIQUE L'AFFAIRE DE TOUS

INVITE DU MOIS
Christophe Bechu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

INVITE DU MOIS
Boris Cyrulnik

MUTUELLES À L'HEURE DES QUESTIONS

ASSOCIATIONS
Les raisins de la colère

RETRAITE
Le dispositif OSCAR au bilan

Le Journal des Acteurs Sociaux

Retrouvez-nous
www.lejas.com

CHANGEMENT CLIMATIQUE

ILS ONT DIT



« Les aides publiques aux entreprises représentent aujourd'hui une part conséquente du budget public : depuis 2016, l'État a versé chaque année 70 milliards d'euros aux entreprises françaises au titre de subventions et 100 milliards d'euros en manque à gagner au titre des crédits d'impôt et exonérations fiscales. Malheureusement, la majorité des subventions et crédits d'impôts a été versée aux secteurs les plus émetteurs de carbone. Il faudrait conditionner les aides publiques aux efforts réels d'investissement dans la décarbonation. »

Anne-Laure Delatte,
économiste,
Le Monde, 2 octobre 2023



« Très marqués sur les réseaux sociaux ces derniers mois, les discours nient la réalité du changement climatique et/ou ses causes anthropiques seraient sur une pente ascendante depuis quelques années. Une enquête d'opinion internationale, coordonnée par EDF et l'institut Ipsos, suggère un essor du climatoscepticisme dans plusieurs grands pays entre 2019 et 2022. En France, selon ce sondage, environ 37 % de la population serait climatosceptique en 2022, en augmentation de huit points par rapport à l'année précédente. »

Stéphane Foucart,
journaliste,
Le Monde, 10 octobre 2023



« La rupture avec les énergies fossiles, c'est un défi considérable, même si la neutralité carbone est prévue en 2050 à l'échelle européenne. Mais ce n'est pas pire que la situation à laquelle a été confronté Roosevelt lorsqu'il s'est retrouvé à la Maison Blanche avec la Grande Dépression. Même chose lorsque la guerre est devenue mondiale après Pearl Harbour, et idem pour l'opération Manhattan destinée à inventer la bombe atomique en urgence. Et on peut rajouter le plan Marshall pour l'Europe décidé par Truman, son successeur. »

Serge July,
journaliste,
Libération, 2 octobre 2023

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ÇA PATINE!

PAR CHRISTOPHE ROBERT

Brutal changement climatique, sécheresse, destruction de la biodiversité, imperméabilisation des sols... Chacun en est aujourd'hui convaincu : il est plus qu'urgent d'agir dans la voie de la transition écologique, ce que *Le Jas* a souvent eu l'occasion de relever. Mais alors que divers textes législatifs ont commencé à engager ce bouleversement, les réticences des élus locaux s'amplifient, ce qui conduit les pouvoirs publics à être de plus en plus prudents dans leur mise en œuvre. Il faut donc encore accentuer les efforts pour convaincre. Ce que l'AMRF semble vouloir réussir.

La question de l'implantation des éoliennes est de plus en plus sujette à débat dans les territoires ruraux



« **L**a France n'est manifestement pas prête à faire face aux effets du changement climatique. » Ce constat sans appel résulte du tout récent rapport du Haut Conseil pour le Climat, publié le 28 juin dernier. Un document qui exhorte nos gouvernants à « passer d'une réponse réactive et curative à une réponse anticipative et systémique ». Nul besoin de rappeler que les impacts du changement climatique sont multiples sur les écosystèmes, la santé des êtres humains, les infrastructures et les activités économiques. Et l'actualité récente témoigne de l'aggravation de ce changement. « On est entré dans une course contre la montre qui interdit désormais de tergiverser et, a contrario, impose de prendre les problèmes à bras-le-corps », commente en ce sens Valérie Masson-Delmotte, paléo-

climatologue qui coprésidait jusqu'en juillet dernier le groupe de travail du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). « Or, je remarque aussi parfois du déni face à des questions, certes, difficiles, comme la réduction de l'artificialisation des sols », reconnaît l'ancienne conseillère municipale de Villejust.

UN CAP AMBITIEUX

Cette question de l'artificialisation des sols a refait surface au sein du Parlement français, à la suite des travaux menés en 2020 dans le cadre de la Conférence citoyenne pour le Climat. Elle a notamment donné lieu à l'adoption de la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021. Et c'est précisément en fixant un cap ambitieux vers la transition écologique que ce texte se trouve aujourd'hui confronté à l'épreuve du terrain.



C'est en effet un lourd pavé dans la mare qu'a jeté cette loi « Climat et résilience » en fixant un objectif de « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) à l'horizon 2050. À grands traits, cette réforme consiste à mettre un terme à l'artificialisation des sols qui porte atteinte à ce que l'on appelle les espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF). En d'autres termes, l'idée est de s'atteler à désormais privilégier la préservation des fonctions écologiques des sols plutôt qu'à encourager l'urbanisation croissante des terres naturelles et agricoles. À première vue, la date butoir de 2050 pourrait sembler bien lointaine. Mais en réalité, la mise en œuvre progressive de l'objectif ZAN a déjà débuté. Car une nouvelle obligation s'impose déjà à toutes les collectivités, à savoir diviser par deux le rythme d'artificialisation de leurs sols. Pour ce faire, l'ensemble des documents de planification urbaine doivent intégrer ces objectifs

de réduction de la consommation des espaces naturels par tranches de 10 ans jusqu'en 2050.

UN CADRE JURIDIQUE DÉROUANT

Certes, le cadre juridique mis en place par le législateur pour engager la France dans la voie de la transition écologique ne brille pas par sa lisibilité. C'est un constat déjà relevé à l'occasion d'autres réformes. À quelques années d'intervalle, en effet, plusieurs textes contradictoires ont été adoptés par le Parlement. À titre d'exemple, alors que la loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte du 17 août 2015 a ouvertement incité au développement des énergies renouvelables, à commencer par l'éolien, la loi « 3DS » du 21 février 2022, confortée par la récente loi « Accélération des énergies renouvelables » du 10 mars 2023, est venue, quelques années plus tard, donner aux communes des outils pour s'opposer à l'implantation d'éoliennes sur leur territoire. Un pas en avant, deux pas en arrière ?

Ce n'est donc pas surprenant que ces atermoiements se vérifient avec la loi du 22 août 2021. En effet, une loi du 20 juillet 2023 a tout récemment opéré un recul en consacrant le droit pour toute commune de pouvoir artificialiser un hectare d'espace naturel, agricole ou forestier sur son territoire. « *On ne pouvait pas passer sous silence les inquiétudes des élus ruraux imaginant qu'ils allaient être les variables d'ajustement d'une politique de réduction foncière* », explique aujourd'hui le ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu, pour justifier ce retour en arrière.

À cela s'ajoute la dangereuse fragilité dont semblent frappés plusieurs décrets d'application de ces textes. Attaqués par l'Association des maires de France (AMF), deux d'entre eux viennent d'être partiellement remis en cause par le Conseil d'État le 4 octobre dernier. Il y a un an déjà, le ministre de la Transition écologique lui-même demandait aux préfets de « lever les stylos » et « de ne pas appliquer un décret qui souffre d'un certain nombre de remarques ». Dans un tel contexte, on mesure aisément la difficulté des élus locaux à y voir clair.

DES RÉGIONS HOSTILES

En pratique, la loi « Climat et résilience » impose donc aux différents échelons territoriaux (régions, intercommunalités et communes) d'intégrer dans leurs documents de planification les objectifs de transition écologique. Premières invitées à plancher sur le sujet, ce sont les régions qui doivent effectuer ce travail dans le cadre de la révision de leurs documents de planification que sont les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

(SRADDET). À cet égard, plusieurs d'entre elles font déjà preuve d'un enthousiasme pour le moins relatif. À l'exemple de la Région Normandie qui, dans son tout récent projet de nouveau schéma, prévoit ni plus ni moins que de proscrire les installations de fermes agri-voltaïques afin de préserver les paysages mais aussi de limiter strictement l'implantation de nouvelles éoliennes terrestres sur le territoire normand. Un choix pour le moins contradictoire avec l'objectif de développer les énergies renouvelables. La Région Auvergne-Rhône-Alpes n'est pas en reste avec la récente déclaration de son président Laurent Wauquiez, à l'occasion du congrès l'Association des maires ruraux de France (AMRF) qui se tenait à l'Alpe d'Huez du 29 septembre au 1^{er} octobre. « *J'ai décidé que la région sortait du dispositif ZAN* », a-t-il déclaré, expliquant que « *mettre sous cloche les décisions des permis de construire sur la ruralité, cela signifie que l'on s'interdit toute forme d'avenir, car l'atout principal de la ruralité, c'est de pouvoir offrir un peu d'espace* ». De quoi susciter l'adhésion de nombreux maires présents dans la salle.

DES ÉLUS RURAUX À CONVAINCRE

Il n'en reste pas moins que les élus locaux, à commencer par les maires, sont avant tout des légalistes. Aussi n'auront-ils d'autre choix que celui de se conformer aux obli-

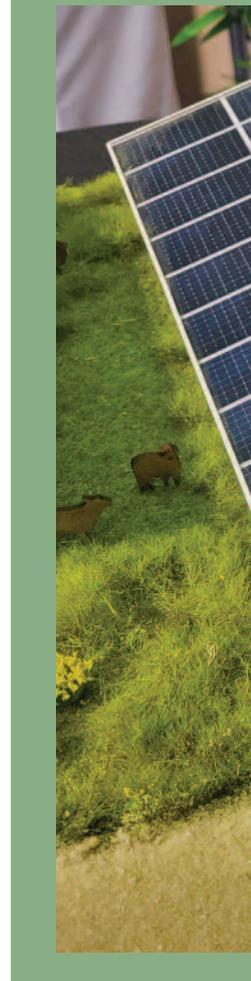
La loi «Climat et résilience» prévoit de réduire progressivement l'artificialisation des sols jusqu'en 2050

gations légales imposées par le législateur en matière de transition écologique. « *La loi ayant été votée par le législateur, il faut bien qu'on l'applique, il n'y a pas d'autres solutions* », confirme en ce sens Alain Simonet, président de la communauté de communes du Midi corrézien et maire de Albignac (Corrèze). Conscient que « *le zéro artificialisation nette pour les toutes les communes à l'horizon 2050 va être très difficile* », l'élu corrézien insiste sur le fait qu'« *il y a toute une pédagogie encore à faire sur le sujet, aussi bien auprès des élus que des habitants* ». « *Désormais, il s'agit pour nous d'apprendre à construire autrement* », analyse Alain Simonet.

En réalité, c'est sans doute plus la question de la forme et de la méthode utilisées pour imposer les récentes réformes qui semble poser problème, plutôt que leur finalité. Car les élus locaux ont bien conscience de la nécessité d'agir. « *Alors que la gravité des enjeux actuels en matière démocratique et climatique a tendance à fragiliser notre Nation, nous pensons que les communes rurales portent une partie de la solution* », considère en ce sens Michel Fournier. Selon l'édile de Les Voivres (Vosges), « *les maires ruraux ont conscience de l'importance des communes rurales pour relever le défi de la transition écologique qui doit être l'affaire de tous les territoires et de tous* ». Une manière surtout de rappeler que la transition écologique ne saurait être envisagée sans reconnaître le rôle primordial joué par l'échelon communal en ce domaine.

L'AMRF NE BAISSÉ PAS LES BRAS

C'est d'ailleurs pour cette raison que l'AMRF a présenté, lors de son dernier congrès, le fruit des travaux menés dans le cadre de son « *Grand atelier des maires ruraux de France pour la transition énergétique* ». Porté par sa vice-présidente, Fanny Lacroix, maire de Châtel-en-Trièves depuis mars 2020, ce précieux travail de co-construction a consisté à réunir une centaine de maires sur quatre week-ends afin de faire émerger plusieurs propositions opérationnelles en faveur de la transition écologique. Pour l'élue iséroise, « *la réalité du changement climatique est bien là, devant nous, maintenant. L'enjeu est immense et sera celui du siècle* ».





Les projets de parcs agrivoltaïques pourraient être limités par certains documents d'urbanisme locaux

À l'instar de nombre de ses collègues maires ruraux, Fanny Lacroix ne cache pas sa motivation : « *Nous devons faire la démonstration à nous-mêmes, à nos concitoyens, et pour les générations futures, que nous prenons acte que nous pouvons agir* ».

Parmi les pistes présentées, sobriété, efficacité énergétique, déploiement des énergies renouvelables, meilleure maîtrise du foncier agricole, droit à l'accompagnement de toutes les communes en matière d'ingénierie, d'animation et de formation ou encore reconnaissance en tant que priorité nationale de la préservation des aménités environnementales de la forêt. Autant de mesures qui rappellent que ce sont bien les communes rurales qui constituent le principal espace politique de la transition écologique. Sans grande surprise, pour l'AMRE, « *c'est dans le monde rural que tout cela va se passer !* ».

Plus largement encore, l'AMRF considère que « *loin d'être une erreur organisationnelle, la commune rurale porte dans son fonctionnement des clés pour initier un*

grand Contrat civique d'engagement où chacun doit trouver sa place et devenir acteur ». Aussi l'association appelle-t-elle aujourd'hui de ses vœux la reconnaissance des communes rurales comme « *le laboratoire d'expérimentation de la citoyenneté active qui incarne et fait vivre le Pacte républicain* ».

Pour l'heure, partout dans l'Hexagone, élus locaux et habitants sont invités à donner leur avis sur les projets de nouveaux schémas régionaux. Cette vaste concertation durera encore plusieurs mois, les régions devant adopter la version définitive de leurs schémas au plus tard le 22 novembre 2024. C'est ensuite aux intercommunalités, puis aux communes, qu'il reviendra d'intégrer à leur tour leurs objectifs chiffrés en matière de transition écologique et de ZAN en particulier. Ces différentes phases s'étaleront jusqu'en 2028. Autant dire que la transition écologique devrait encore sérieusement occuper les acteurs de terrain ces prochaines années. ■

TRANSPORTS PUBLICS LA GRATUITÉ TRACE SA ROUTE

PAR CHRISTOPHE ROBERT



Après Dunkerque, Aubagne ou encore Calais, c'est Montpellier qui s'apprête à rendre entièrement gratuit l'accès à son réseau de transports en commun d'ici la fin de l'année. Un choix prometteur qui a déjà séduit de nombreuses collectivités, tant dans l'Hexagone que par-delà nos frontières.

Quelque 464 communes couvrant un peu plus de deux millions d'habitants ont choisi de rendre leurs transports publics gratuits



De Dunkerque à Niort en passant par Libourne ou encore Douai, on recense aujourd'hui près d'une quarantaine de réseaux de transports en commun qui ont opté pour la gratuité. En France, les premières communes à avoir ouvert cette voie ont été les villes de Colomiers dès 1971 et Compiègne en 1974. À l'heure actuelle, cette réalité concerne quelque 464 communes couvrant un peu plus de deux millions d'habitants dans l'Hexagone. Chez nos voisins européens, d'autres villes ont fait ce choix à l'exemple de Tallinn, capitale de l'Estonie, où la gratuité des transports existe depuis 2013 ou, à une échelle plus vaste encore, au Luxembourg depuis un peu plus de trois ans.

L'EXEMPLE LUXEMBOURGEOIS

Le Luxembourg, qui a longtemps brillé par la densité de véhicules individuels la plus élevée d'Europe, a ainsi fait le choix de rendre ses transports publics gratuits depuis le 1^{er} mars 2020. Une gratuité qui bénéficie aussi bien aux résidents et aux travailleurs frontaliers qu'aux touristes de passage. À l'origine de ce choix, la nécessité de fluidifier la circulation dans ce petit pays qui accueille un peu plus de 660 000 habitants sur 2 586 km². Chacun peut ainsi librement utiliser le bus, le tram, le train en seconde classe ainsi que le funiculaire. Seuls les billets de train en 1^{ère} classe ont été maintenus payants. Certes

ce choix de la gratuité a un coût. Car les recettes de billetterie rapportaient auparavant environ 41 millions d'euros. Mais François Bausch, vice premier ministre luxembourgeois en charge de la mobilité explique : « *Le prix des billets ne couvrait que 8 % des coûts, on s'est dit qu'il valait mieux les abolir directement au vu du bénéfice en matière de promotion des transports en commun et de sensibilisation de la population* ». Reste que c'est bel et bien celles et ceux qui en ont le plus besoin qui profitent le plus du service. « *Ceux qui, par exemple, ne gagnent rien ou très peu, ce sont eux qui ne paient pas d'impôts ou très peu d'impôts directs, ils voyagent vraiment gratuitement* », détaille François Bausch.

DES COMMUNES SUIVENT LA VOIE

En France, de nouvelles collectivités d'importance se sont aussi engagées dans la voie de la gratuité depuis les municipales de 2020. À des degrés d'implication divers d'ailleurs. À Rouen par exemple, c'est une première étape de gratuité « partielle » qui a prudemment vu le jour avec l'arrivée de Nicolas Mayer-Rossignol à la tête de la métropole normande. Selon Cyrille Moreau, sa vice-présidente en charge des transports, « *passer à la gratuité totale d'un seul coup est une lourde décision. Il faut y aller pas à pas* ». À Rouen, les réseaux de bus et de tramway sont ainsi gratuits pour tous les habitants, mais le samedi seulement. Résultat, « *nous avons des*

personnes qu'on ne voyait pas dans les transports. Des automobilistes et des personnes très modestes, qui ne bougeaient pas avant », relève l'élue communautaire. De quoi cependant déjà laisser entrevoir une extension progressive de la gratuité aux dimanches.

MONTPELLIER FRANCHIT LE PAS

Plus au Sud, à la Métropole d'agglomération de Montpellier, on s'apprête à franchir le grand pas d'ici quelques semaines. Par ce choix politique clairement revendiqué, la métropole entend « mettre en œuvre la transition écologique et se positionner comme pionnière avec des solutions ambitieuses pour lutter contre le réchauffement climatique ». Outre la mise en œuvre de la transition écologique, la gratuité des transports présenterait d'autres précieux atouts : renforcer le pouvoir d'achat des familles, soutenir le commerce de proximité ou encore mieux redistribuer l'impôt des montpelliérains. « La gratuité pour les habitants de la Métropole permet de protéger l'environnement en incitant aux changements de comportement sans pénaliser les plus fragiles », estime-t-on aujourd'hui à la Métropole, où l'on n'hésite pas à affirmer que « grâce à cette nouvelle mesure, Montpellier deviendra une métropole exemplaire pour relever ce défi ». « La gratuité des transports en commun, c'est du pouvoir d'achat en plus pour les familles, c'est l'écologie incitative pour tous, c'est récompenser les comportements vertueux », résume Julie Frèche, vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, déléguée aux Transports et aux mobilités actives. Selon elle, « la gratuité des transports est un outil de politique sociale ». Et d'illustrer



LE SÉNAT AU RAPPORT

En septembre 2019 déjà, le Sénat publiait un rapport intitulé « *Gratuité des transports collectifs : fausse bonne idée ou révolution écologique et sociale des mobilités ?* ». Ce texte présente les avantages attendus d'une telle politique locale : optimisation du service, renforcement de l'attractivité des commerces de centre-ville, diminution des émissions polluantes. La conclusion des sénateurs demeure cependant plus nuancée sur la question du report modal des automobilistes vers les transports en commun lorsque la gratuité est mise en place. « La gratuité totale n'aboutit qu'à marginalement diminuer la part modale de la voiture, alors qu'elle réduit sensiblement celle de la marche et fait chuter celle du vélo », relève en ce sens le rapport.

Reste que sur le plan social, les promesses de la gratuité semblent au rendez-vous à en croire les sénateurs : « L'exemple des villes françaises qui l'ont instaurée montre qu'elle permet à tous, notamment aux plus éloignés de la mobilité et aux plus démunis, d'accéder à toutes les fonctions sociales et économiques de la ville : en ce sens, par la facilité d'utilisation qu'elle permet, la gratuité des transports collectifs ouvre la voie à une révolution sociale des mobilités ».

son propos : « Sur une famille de quatre personnes avec des abonnements, ça représente une économie de 1 700 € par an ».

Les grands esprits se sont retrouvés en Estonie à Tallin, il y a quelques mois. Accompagné de Julie Frèche, le maire de Montpellier, Michaël Delafosse, a souhaité y échanger avec son homologue maire Mihhail Kolvart au sujet des vertus de la gratuité des transports. Car l'édile languedocien en est persuadé : « En France, le droit à l'éducation fut la grande question du XIX^e siècle, le droit à la santé celle du XX^e et le droit à la mobilité sera celle du XXI^e siècle ». Gageons que l'avenir lui donnera raison. ■

SOCIAL EN ACTION



p.38

ENFANCE
FAMILLE

p.40

BIEN VIEILLIR



p.42

SOLIDARITÉ



DEUX JOURS POUR 1 000 JOURS

RETOUR SUR LES XVI^E ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les 1 000 jours sont les premiers moments de vie qui courent de la grossesse aux deux ans révolus d'un enfant. Ils furent le fil rouge de la XVI^e édition des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance. Retour sur ce rendez-vous annuel majeur pour celles et ceux qui œuvrent à la prise en charge d'enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance.



Deux jours pour 1 000 jours. Les 1 000 jours commencent au 4^e mois de la grossesse de la mère jusqu'au deux ans d'un enfant. Les deux jours, ce sont les deux journées de conférences, d'ateliers, de débat, d'échanges informels... de la XVI^e édition des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance. Celle-ci s'est déroulée à la Cité des Congrès de Nantes, les 29 et 30 juin 2023. Plus de 2 300 personnes y ont participé, dont 800 en ligne.

Comme toujours, ces Assises ont été marquées par des prises de parole de personnalités de disciplines et de pays différents. Nulle part ailleurs ne sont réunis sur un même plateau des chercheurs, des médecins, des psychiatres, des artistes, des responsables politiques, associatifs, des personnes concernées... Ce rendez-vous annuel fut un formidable temps de partage d'expériences, mais aussi une respiration dans des quotidiens que l'on sait lourds.

LE MALHEUR DE LA MÈRE ET SES CONSÉQUENCES

Cette édition a été ouverte par Boris Cyrulnik lors d'une intervention en vidéo. Le neuropsychiatre a notamment expliqué le poids de l'environnement de la mère avant même la naissance de l'enfant. « Si la mère est malheureuse, dans son ventre, le bébé déglutit du cortisol et des catécholamines toxiques pour son système nerveux. Il arrivera au monde avec des altérations cognitives que la neuro-imagerie voit sans difficulté, et qui sont la conséquence

non pas de la mère, mais la conséquence du malheur de la mère. »

La première séance plénière a conduit sur scène le Pr Laurent Storme, le Dr Lauriane Vulliez, le Dr Daniel Rousseau, ou encore le chercheur québécois George Tarabulsky. Ils ont partagé leurs connaissances sur des éléments aussi complémentaires que l'importance de disposer de figures d'attachement sécurisantes, les effets des modes de vie, de l'environnement, le rôle des acteurs de prévention et protection afin d'agir au plus vite autour de l'enfant en situation de vulnérabilité, ou encore l'impact du stress des parents sur le développement du bébé. Sur ce dernier point, Laurent Storme, pédiatre au CHU de Lille, coordinateur du projet fédératif hospitalo-universitaire *1 000 jours pour la santé* a invité à hiérarchiser les recommandations « pour ne pas renforcer le stress parental que peut générer une multiplication de ces recommandations ». George Tarabulsky a, pour sa part, illustré l'importance de la qualité des interactions entre le bébé et ses parents dans ses premières années de vie. « Les enfants sont équipés pour gérer beaucoup d'imprévisibilités de la part de leurs parents, mais plus le parent est prévisible, mieux ce sera pour lui, car plus il saura se fier à son parent. » Car ces premières années de vie sont celles d'une explosion neurologique a-t-il rappelé. « L'enfant est exposé à des interactions sur la base de laquelle le cerveau va s'arrimer. S'il a un parent qui est content de le voir, qui lui parle, lui manifeste de l'affection,



lui lit des histoires, chante des chansons, qui lui donnent cette dignité, alors son cerveau va s'organiser différemment. Vers 3-4 ans il y a un phénomène d'élagage du cerveau et le nombre de neurones diminue. Les réseaux qui vont demeurer sont eux qui sont le plus utilisés. »

LES PARENTS INTERPELLENT L'ASE

L'après-midi a été marquée par une séance particulièrement forte : celle des témoignages de parents concernés par une mesure judiciaire d'éloignement d'avec leur(s) enfant(s). Carole Mendy et Aurélien Amsellem, deux parents ayant participé à la recherche-action Construire ensemble la politique parisienne de protection de l'enfance (Copa75), coordonnée par Hélène Join-Lambert, chercheuse à l'Université de Paris-Nanterre, ont livré leur regard à la fois sans concession mais respectueux. Ils ont pointé les immenses progrès qu'il

reste à faire dans les relations entre travailleurs sociaux et parents en protection de l'enfance : meilleure information et communication, considération plus forte dans les relations, respect des droits de l'enfant, établissement du projet pour l'enfant... Le message, très important, mais pas toujours facile à entendre, semble avoir été bien reçu par l'assistance et alimentera les analyses de pratiques sur le terrain. Soazig, mère de famille également confrontée dans son enfance, comme dans sa vie d'adulte, aux services de la protection de l'enfance (consciente de ses fragilités, elle a elle-même pris contact avec la protection de l'enfance), a contribué puissamment à l'interpellation des professionnels. Elle a rappelé l'importance d'écouter des parents en détresse, trop souvent seuls. « *On m'a suspecté de violences sur mon bébé parce j'avais été une enfant battue. J'avais été une femme battue donc, pour le monde médical, j'étais potentiellement capable de maltraiter mes enfants. Je suis passé d'une femme nouvelle maman qui avait totalement confiance en elle, à une femme qui s'est demandée ce qu'elle allait faire subir ses enfants.* »

PROJET DE VIE CONTRE SYNDROME ABANDONNIQUE

Après les échanges avec les parents, Christian Haag a livré un regard fort sur l'abandonnisme. Né en prison, aujourd'hui éducateur, Christian Haag est l'auteur de l'ouvrage *Le murmure des démons* (éd. Nombre 7). Il a raconté comment il fut confié, nourrisson, à une pouponnière puis à différents services jusqu'à sa majorité

et a insisté sur l'importance de penser sans tarder le projet de vie des enfants qui sont manifestement délaissés. Leur offrir un cadre de vie stable et sécurisant le plus tôt possible permet de leur épargner la souffrance d'un provisoire qui dure de manière incompréhensible pour un enfant, a-t-il argumenté. Car un syndrome abandonnique laisse des traces profondes dont ne se débarrassent jamais facilement ceux qui sont concernés.

La première journée s'est achevée par la présentation d'expériences étrangères inspirantes. Claire Meyer, Estelle Sohier et Geneviève Pagé nous ont emmenés en voyage dans leurs systèmes d'accompagnement des parents et des enfants en Belgique et au Québec.

I'M STILL STANDING

La journée du vendredi fut celle des temps d'ateliers et de leur restitution. Les cinq ateliers, préparés et dirigés par des experts, Marie-Agnès Féret (Odas), Catherine Claveau-Milanetto (École de la protection de l'enfance), Magali Fougère-Ricaud (Observatoire National de la Protection de l'Enfance...), Philippe Fabry (Conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation) et Laurent Sochard (Psychosociologue, accompagnateur de démarches participatives), ont constitué des temps forts de réflexion grâce aux questions du public présent et à distance. La docteur Anne Raynaud (Institut de la Parentalité), au fil des plénières et en atelier, a apporté son « grain de sel » de terrain, selon l'expression retenue par les organisateurs, afin de confronter les questions du public à la théorie de l'attachement.

Après une intervention de Charlotte Caubel, secrétaire d'État auprès de la Première ministre chargée de l'Enfance en visioconférence, la journée s'est achevée par de magnifiques exemples de la créativité de jeunes ayant eu un parcours en protection de l'enfance : Sami Nouri, styliste né en Afghanistan, Shadéblauck, chanteuse, Tom alias Skagen, trompettiste, grand prix du conservatoire d'Aix-Marseille. Leurs témoignages et l'engagement des professionnels qu'ils ont croisés ont ému l'assistance. Les assises se sont achevées sous les applaudissements aux rythmes des sons de Shadéblauck et Skagen, ce dernier ayant conclu l'événement avec une reprise éclatante d'*I'm Still standing*, tube d'Elton John au titre particulièrement pertinent.

Rendez-vous les 27 et 28 juin 2024 à Lyon pour une édition qui portera cette fois sur la thématique des adolescents en protection de l'enfance. ■

OLIVIER VAN CAEMERBÈKE

ACTIV' ET VOUS : LA PRÉVENTION POUR LES SÉNIORS VIA LE SPORT ET L'ÉQUILIBRE DANS L'ASSIETTE

L'Assurance retraite et la Mutualité Française organisent, jusqu'au 5 décembre, la seconde session de leur programme *Activ' et vous*, s'articulant autour de deux mois de webateliers dédiés à la promotion de l'activité physique et d'une alimentation saine chez les plus de 60 ans. Une démarche dont les bienfaits sont soulignés tant par les experts en santé que par les pouvoirs publics.

PAR JESSICA FERREZO

« **L**e travail autour de la respiration, de s'autoriser à se poser, de sentir son corps, de réaliser des auto-massages », raconte Aline Vantz. Cette responsable de projet prévention à la Mutualité Française, enseignante de tai-chi en parallèle, est l'une des trois animatrices d'*Activ' et vous*. Ces prochaines semaines, Aline Vantz a ainsi prévu d'animer cinq séances consacrées aux activités douces à destination de retraités partout en France. L'animatrice avait déjà commencé à travailler dans sa région, le Pays de la Loire, sur ce type d'activités à distance lors du confinement pendant la crise sanitaire. « Nous proposons alors des exercices simples pour aider les personnes à gérer cette période très stressante », se souvient-elle. Quatre ans plus tard, elle ouvre désormais le bal des webateliers *Activ' et vous* par une première séance intitulée « habiter son corps ». « Nous considérons qu'il est primordial, lorsqu'on pratique une activité physique, de savoir préalablement sentir son corps. Cette prise de conscience est un axe de prévention, un déterminant à part entière. Quand on s'occupe de son corps, on s'occupe globalement de son capital santé », expose l'experte.

« À la découverte du Qi gong », « Cardio adaptée », « L'équilibre alimentaire : n'en faites pas tout un plat », « Marche et ancrage de son corps », « Décrypter les étiquettes alimentaires »... Au total, 13 webateliers



d'une heure, une à deux fois par semaine, à distance et gratuits, sont ainsi organisés, en l'espace de dix semaines. Le fruit d'un partenariat noué entre la Mutualité Française

L'ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR LES SÉNIORS, AU CŒUR DES RECOMMANDATIONS DE L'OMS

Dans le cadre de ses lignes directrices sur l'activité physique et la sédentarité publiées en 2020, l'OMS s'est spécifiquement penchée sur les besoins des plus de 65 ans en la matière. Résultat ? « Amélioration de la mortalité toutes causes confondues, de la mortalité liée aux maladies cardiovasculaires, de l'hypertension incidente, de certains cancers incidents, du diabète de type 2 incident, de la santé mentale (symptômes d'anxiété et de dépression réduits)... » sont autant de bienfaits liés à l'activité physique recensés par l'organisation internationale. L'OMS recommande ainsi, chaque semaine, pour les plus de 65 ans, une activité physique régulière comprenant au moins 150 à 300 minutes d'activité physique aérobique d'intensité modérée ou 75 à 150 minutes d'activité d'intensité soutenue, ou une combinaison équivalente. Dans ce même objectif, l'OMS préconise en outre des activités de renforcement musculaire au moins deux fois par semaine ainsi que des activités physiques variées et à plusieurs composantes, mettant l'accent sur l'équilibre fonctionnel et des exercices, au moins trois fois par semaine, pour notamment prévenir les chutes. L'OMS précise par ailleurs que les personnes âgées devraient commencer par de petits temps d'activité physique, pour ensuite augmenter progressivement la fréquence, l'intensité et la durée.

et l'Assurance retraite en 2022 autour de l'enjeu partagé de la prévention. Inscrire ces actions de manière pérenne dans la vie de tous les jours de personnes retraitées âgées de 60 à 75 ans : c'est toute l'ambition de ces séances qui s'articulent autour d'activités douces et plus toniques, mais aussi autour de conseils en alimentation. Réveils musculaires, souplesse, travail de l'équilibre, endurance, repères pour équilibrer ses menus... Chacun de ces ateliers se déroule à différents moments de la journée, d'abord le matin, puis le midi et ensuite le soir, de façon à développer « une courbe d'apprentissage », selon Aline Vantz, qui a contribué à l'élaboration de l'ingénierie du projet aux côtés d'autres experts à travers la France, diététiciens et éducateurs sportifs. « Nous avons capitalisé sur les initiatives déjà déployées auprès des adhérents », explique Nathalie Zolla, cheffe de projet Prévention au sein de la Mutualité. *Le fil rouge de notre programme est vraiment d'installer l'activité physique dans la vie quotidienne à travers des petits exercices*. « Cette initiative vient en complémentarité des ateliers collectifs que nous proposons habituellement en présentiel », précise Magalie Raimbault, responsable animation et développement des territoires à l'Assurance retraite. *La plateforme HappyVisio, notre partenaire sur le dispositif, permet l'inscription et la participation à distance aux ateliers. Elle est intuitive et pensée de manière simple pour que les personnes retraitées puissent y avoir accès facilement et rapidement. Pour les plus en difficultés avec le numérique, une personne d'HappyVisio*

peut prendre contact avec le sénior et le guider jusqu'à une prise en main de l'outil ».

« PRÉVENIR PLUTÔT QUE GUÉRIR »

Pour la mise en œuvre d'Activ' et vous, l'Assurance retraite a en particulier choisi de cibler des retraités exonérés de CSG. Ce dispositif ayant en effet vocation à lutter contre les inégalités sociales de santé en s'intéressant en priorité à un public en situation de fragilité. Lors des différentes campagnes de communication, les invitations ont ainsi d'abord été adressées à des retraités disposant de revenus modestes. « Beaucoup d'études convergent vers le constat que plus la personne est en situation de précarité, plus elle risque de faire face à une perte d'autonomie prématurée », explique Magalie Raimbault. S'assurer de la prise de conscience de cet enjeu par le public des jeunes retraités s'avère également particulièrement clé. « Notre ambition partagée est d'aller au-devant des personnes, leur proposer des actions ciblées, et les convaincre du bien-fondé d'y participer, particulièrement avant que les premières fragilités ne se fassent jour », insiste Magalie Raimbault. Mettre en place des actions au plus tôt se révèle alors essentiel. Et ce, avec la volonté, en toile de fond, de renforcer le pouvoir d'agir des séniors. « En prenant conscience de l'importance d'exercer une activité physique, de veiller à son alimentation, de transformer ses habitudes pour un vieillissement actif en santé, ils sont acteurs de la préservation de leur autonomie sur le long



terme », assure-t-elle. Une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), publiée en février 2023 sur l'espérance de vie sans incapacité (EVSI) pour l'année 2021, révélait ainsi que le nombre d'années qu'une personne pouvait espérer vivre sans être limitée dans ses activités de la vie quotidienne, était aujourd'hui en France de 67 ans pour les femmes et de 65,6 ans pour les hommes. « *Repousser cet âge est possible si l'on diffuse une culture de prévention, renchérit la directrice nationale de l'action sociale à la Caisse nationale de l'Assurance retraite, Frédérique Garlaud. Faire découvrir aux retraités la pratique d'une activité physique et d'une alimentation adaptée, c'est leur permettre d'agir très directement sur leur bien vieillir et la consolidation de leurs capacités essentielles : c'est prévenir plutôt que guérir* », assure-t-elle.

BÉNÉFIQUE, UTILE ET MOTIVANT POUR 95 % DES PARTICIPANTS

Trois mois après la première édition d'*Activ' et vous*, qui s'est déroulée au printemps dernier, la Mutualité Française et l'Assurance retraite ont dressé leur premier bilan auprès des 1 179 participants. Premier constat : 95 % d'entre eux ont estimé ce programme bénéfique, utile et motivant. 77 % des participants ont en outre indiqué avoir intégré dans leur quotidien les conseils prodigués concernant l'activité physique et 57 % sur l'alimentation.

« *Ce sont des résultats très encourageants* », commente Magalie Raimbault. D'autant que cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'ensemble des programmes gouvernementaux à destination des seniors visant à allier sport et alimentation saine dans leur accompagnement. À commencer par le plan antichute des personnes âgées présenté en février 2022 par la ministre chargée de l'Autonomie de l'époque, Brigitte Bourguignon. Celui-ci mettait en effet en avant parmi ses principaux axes « *une démarche d'aller-vers indispensable et un développement de l'activité physique adaptée* ». Cette recommandation s'appuyait notamment sur un rapport d'experts de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) de 2015, qui soulignait alors l'effet bénéfique d'une activité physique régulière, centrée sur le travail de l'équilibre, pour toutes les personnes à risque de chute.

Fortes de ces constats, les initiatives autour de l'activité physique et d'une alimentation saine deviennent de plus en plus cruciales pour l'Assurance retraite et la Mutualité française. « *Pour répondre aux besoins de nos membres, la priorité autour de ces axes a encore été renforcée dans le cadre de nos orientations stratégiques de prévention 2023-2026 en lien notamment avec les grands événements tels la Coupe du monde de rugby cette année ou encore les Jeux olympiques de 2024...* », confirme Nathalie Zolla de la Mutualité française. ■

ET VOUS QUELS SONT VOS BESOINS ?

LE CURSUS "RESPONSABLE D'ÉQUIPE EN PROTECTION DE L'ENFANCE" (264 HEURES SUR L'ANNÉE)

Une formation soutenue de 264 heures en distanciel OU en présentiel, conforme aux obligations du Décret n° 2008-774 du 30 juillet 2008 en direction des cadres de la fonction publique territoriale au titre de la formation obligatoire des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance. À l'issue du cursus l'École de la Protection de l'Enfance délivre une attestation de compétences acquises pour l'encadrement en protection de l'enfance.

Sous la direction pédagogique et scientifique et avec la participation du Dr Marie-Paule Martin-Blachais, auteure du rapport sur "Les Besoins fondamentaux de l'enfant en Protection de l'enfance".

LES SÉMINAIRES THÉMATIQUES APPROFONDIS (2 JOURS EN PRÉSENTIEL À PARIS OU EN DISTANCIEL)

Des séminaires thématiques approfondis de deux jours sur une problématique majeure de votre quotidien de professionnel ou de cadre de la protection de l'enfance :

- ▶ Droits et enjeux politiques, sociaux, et territoriaux de la protection de l'enfance
- ▶ Besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance
- ▶ Le travail avec les familles et l'enfant
- ▶ L'évaluation des besoins de l'enfant
- ▶ Parcours et projet pour l'enfant (PPE)
- ▶ La prise de risque en protection de l'enfance,...

Avec les formateurs les plus expérimentés sur ces questions et une approche équilibrée théorie-pratique de terrain.

LES WÉBINAIRES ESSENTIELS (1 JOURNÉE À DISTANCE VIA ZOOM)

Des formations à distance d'une journée pour aller à l'essentiel sur des problématiques fondamentales dans l'accompagnement des enfants et des familles :

- ▶ Le délaissement parental : approche clinique et juridique
- ▶ Le référentiel national HAS d'évaluation
- ▶ Les 1000 premiers jours : ce qui se joue dans la construction de l'individu entre 0 et 3 ans
- ▶ Liens d'attachement et besoins fondamentaux de l'enfant
- ▶ Les outils pour évaluer en protection de l'enfance
- ▶ Droits et intérêt supérieur de l'enfant,
- ▶ Les conférences familiales en pratique,...

L'essentiel en une journée et sans se déplacer avec les formateurs les plus expérimentés sur ces questions et une approche équilibrée théorie-pratique.



Poussez la porte de l'École de la Protection de l'Enfance

Choisissez votre formule (cursus, séminaire, webinaire) pour consolider vos connaissances et vos pratiques



L'École de la Protection de l'Enfance est gérée par la société L'Action Sociale, société d'édition du JAS et organisatrice des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance.

La certification Qualiopi est accordée au titre de la catégorie : ACTIONS DE FORMATION.

PRESQU'ÎLE DE SAINT-TROPEZ

Saint-Tropez n'est pas qu'un espace de plaisir bourgeois. Son histoire, riche d'émotion culturelle et de solidarité, a laissé de nombreuses traces. D'ailleurs, le pourcentage d'associations de la presqu'île de Saint-Tropez est supérieur à la moyenne nationale. Parmi les pépites d'engagement fraternel, nous en avons retenu deux. L'une, 3 Mil-Pa, proche d'une préoccupation fondamentale, la transition écologique, et l'autre soutenue dès sa création par notre journal, Art & Handicap.

BIENNALE ART ET HANDICAP : UNE NOUVELLE ÉDITION TOURNÉE VERS L'ÉCOLE

Depuis 2011, avec le soutien actif du Journal des Acteurs Sociaux (Le Jas), la maison familiale de vacances de Lou Riou à Saint-Tropez accueille des adultes handicapés mentaux pour qu'ils puissent produire, durant une semaine, des œuvres qui sont exposées au Musée de L'Annonciade, puis revendues aux enchères au profit des artistes. L'occasion de démontrer que l'art n'a pas de frontière

Transformée pendant une semaine en véritable académie, la maison familiale de vacances Lou Riou s'ouvre aux personnes en situation de handicap mental tous les deux ans, à travers l'organisation d'une biennale Art & Handicap, connue de tous dans la région. Cette année, à l'occasion de sa 6^{ème} édition, l'académie a accueilli 24 jeunes venus de toute la France, mais aussi de Bosnie et de Serbie.

DE LA CULTURE ET DE LA JOIE

Durant 4 jours, ces talentueux artistes ont produit des œuvres, dont la vente leur permettra de recueillir 20 000 €, mais surtout des encouragements pour poursuivre leur cheminement artistique. Plus précisément, pour certains, ce sera l'occasion de s'initier un peu plus à la discipline qu'ils ont choisie grâce aux conseils d'artistes-animateurs qui les accompagnent. Pour d'autres, ce sera l'occasion d'amplifier leur expérience, en s'engageant dans de nouvelles aventures.

Dans les jardins de la maison familiale, les pinceaux jonchent les tables d'écoliers dressées à l'ombre des parasols. Les regards froncés font des va-et-vient des modèles à leur tableau pour perfectionner le dessin. D'autres artistes s'activent dans leur discipline (sculpture, gravure, écriture...). Un éducateur témoigne : « Ces artistes sont plus libres que les autres, les modes et les opinions ne les influencent pas. Mais surtout, ils éprouvent un plaisir inouï à être reconnus ». C'est en effet une de leur motivation, qui trouve sa pleine consécration lors

de la vente aux enchères des œuvres produites dans le parc du musée de L'Annonciade.

DE L'ENRICHISSEMENT MUTUEL

Slavica Glisic, qui est à l'origine de la biennale, nous fait part de l'originalité de cette édition : « Cette année, nous avons réussi à mobiliser à l'occasion de la biennale, huit écoles de Saint-Tropez, qui ont participé à la réalisation d'une fresque collective à la Bibliothèque municipale jeunesse. Et aussi l'Adapei du Var, devenue Umane, qui a réalisé des ateliers de médiation à Sainte-Maxime. Ces ateliers ont pour but de changer le regard sur l'art et sensibiliser à la différence dès le plus jeune âge ».

Cette nouvelle relation à l'école ne surprend pas. Elle est dans l'ADN de la biennale. Pour l'avenir, Slavica Glisic a toujours un nouveau projet en tête. Elle souhaite cette fois-ci, faire de la biennale un événement qui concernera toutes les communes de la presqu'île.

PAR JEAN-LOUIS SANCHEZ



: AU-DELÀ DU BLING-BLING

RESSOURCERIE À COGOLIN LES PROMESSES D'UNE DÉMARCHE AUDACIEUSE

Dans la zone d'activité Saint-Maur, à Cogolin (Var), un immense hangar de 520 m² s'étale en longueur entre les garages et les concessionnaires automobile. Un lieu bientôt incontournable car non seulement on y trouve une multitude d'objets accessibles à des prix dérisoires, et bien plus fondamentalement, une démarche solidaire. En septembre 2022, le local est devenu une ressourcerie, un espace de récupération, de revalorisation et de revente de produits, gérée par l'association 3 Mil-Pa, avec un objectif : lutter contre la précarité.

Avec deux salariés et une dizaine de bénévoles, l'association a la volonté de devenir un des « acteurs actifs du changement » économique. Elle veut être une illustration de la lutte contre le gaspillage en faveur de la transition écologique. D'ailleurs, elle a récemment adhéré au réseau régional et national des ressourceries et recycleries, et souhaite accueillir de nouveaux volontaires pour développer ses projets d'économie sociale et solidaire.

À l'origine de la démarche, Célia et Ludwig Lanoo, les fondateurs, qui commencent leur expérience de résilience dans l'agriculture biologique et la permaculture. De la théorie à la pratique, cette soif d'être utile les amène à la création d'une association agri-culturelle et d'éducation populaire, 3 Mil-Pa, domiciliée à La Mole, dans le Var. Depuis lors, aux premiers pas de la ressourcerie. En effet, « pour financer certaines activités de l'association, des bénévoles nous ont conseillé d'ouvrir une friperie », explique Ludwig Lanoo. *La structure ouvre ainsi plusieurs friperies éphémères dans la commune pour financer leur modèle agricole. De friperie en friperie, les deux Varois vont progressivement s'orienter vers la création d'une véritable ressourcerie dans la zone d'activité de Cogolin* ».

VERS UN ANCRAGE TERRITORIAL

Depuis son ouverture il y a un an, la Ressourcerie a permis la mobilisation de nombreux bénévoles et le réemploi de 35 tonnes de produits. « Depuis le début de l'année 2023, 25 tonnes ont été recyclées. 40 % a été vendu à des visiteurs à petit prix, 60 % est partie en dons inter-associatif », précisent-ils. Preuve de son ancrage territorial, l'établissement est en lien avec d'autres associations et structures du territoire, auxquelles il distribue les produits revalorisés. « On agit avec Var Azur linge,

une association de revente de textile, qui a 90 emplois d'insertion, mais aussi les CCAS, les PMI, les écoles... », détaillent les deux fondateurs. Pour eux, l'inscription territoriale fait partie de l'ADN de leur démarche, de même que l'autonomie financière. L'association ne reçoit, en effet, aucune subvention car « on veut voir où cette expérience d'économie sociale et solidaire

peut mener et ce qu'elle peut porter en terme d'emploi ». Aujourd'hui, la ressourcerie s'engage vers de nouveaux horizons. L'établissement accueillera prochainement un atelier mobilité douce où les visiteurs pourront venir réparer leur vélo, ainsi qu'une future salle de tournage pour des captures audio et/ou visuelles. « On souhaite véritablement en faire un tiers-lieux avec des événements



La sympathique équipe de la ressourcerie

sociaux et culturels.» Pour cela, 3 Mil-Pa souhaite amplifier son activité et sa notoriété pour attirer de nouveaux bénévoles car, en fin d'analyse, ce qui motive fondamentalement les responsables de la ressourcerie, c'est la création de liens sociaux et d'une nouvelle manière de vivre en collectivité.

PAR KEVIN NECTOUX



Envie d'innover ?
Inspirez-vous de ce qui marche

www.apriles.net



Apriles, l'Agence des pratiques et initiatives locales de l'Odas (Observatoire du développement et de l'action sociale) repère et expertise les initiatives inspirantes susceptibles d'être reproduites sur d'autres territoires.

LE CAHIER DES RÉSEAUX

Nos valeurs

Avec l'extension considérable de la vulnérabilité économique, sociale et environnementale, les phénomènes de repli sur soi et de désagrégation de la société s'amplifient. Notre modèle de solidarité juridique doit donc s'adapter pour mieux répondre à toutes les situations et contribuer à la mobilisation de toutes les énergies individuelles et collectives. Il est donc urgent de promouvoir toutes les formes d'entraides et de sociabilité en mettant en avant les valeurs d'engagement, de responsabilité, de laïcité et de fraternité. C'est pourquoi les organisations membres du *Cahier des Réseaux* ont décidé d'unir leurs efforts pour mieux faire connaître les initiatives prises dans ce sens. Elles se donnent ainsi pour objectif de dépasser les cloisonnements des politiques de solidarité, pour démontrer la possibilité d'une approche globale des problématiques sociales, sociétales et environnementales.

AMRF
Association des Maires Ruraux de France

DMR
pour tous, toute la vie, partout

UNIOSS

ANDASS
Cohésion sociale

reness
réseau national de l'économie sociale et solidaire

Pacte civique

ODAS
Observatoire National de l'Économie Sociale

nexem
employeurs, différenciation

FEHAP
Santé Sociale - Privé Solidaire

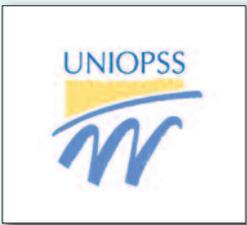
FNADÉPA
de nos à nos jours

CNLRQ
Comité National de Liaison des Régies de Quartier

Fédération Nationale des ADEPAE

la Ligue de l'enseignement
un savoir pour tous, un avenir pour tous

L'Outil en Main France



« POUR QUE LA TRANSITION SOIT EFFICACE, IL FAUT SUSCITER L'ADHÉSION DE TOUS »

Président du Collectif ALERTE, qui rassemble les principales associations de lutte contre l'exclusion, dont l'Uniopss, Noam Leandri insiste sur la prise en compte des plus modestes dans le cadre de la planification écologique et formule plusieurs propositions. Partenaires de l'Uniopss, nous publions ce mois-ci son interview réalisée par nos confrères du magazine *Union Sociale*.

Propos recueillis par Antoine Janbon



Antoine Janbon : Quels sont les enjeux sociaux de la transition écologique ?

Noam Leandri : Le vrai enjeu social de cette transition écologique est la prise en compte de la situation des plus modestes. Ces derniers subissent, en effet, une double peine. Tout d'abord, ils sont ceux

qui polluent le moins et qui subissent le plus les effets de la dégradation de l'environnement, en évoluant par exemple, sans l'avoir choisi, dans des zones où la qualité de l'air est plus mauvaise ou encore dans des espaces exposés aux inondations.

D'autre part, les personnes dont la situation financière est la plus fragile, subissent bien souvent les politiques environnementales. C'est le cas, par exemple, de la mise en œuvre des zones à faible émission (ZFE) qui contraignent les citoyens à ne plus utiliser les voitures thermiques. C'est aussi le cas, en matière d'emploi, avec la suppression des filières les plus polluantes, qui contraignent les salariés à se reconvertir dans d'autres métiers, ce qui n'est pas toujours à la portée des salariés les moins qualifiés.

A.J. : Comment favoriser une transition juste ?

N.L. : Toute transition écologique qui ne tiendrait pas compte de la situation des plus fragiles serait nécessairement vouée à l'échec et serait sans doute source de tensions

qui pourraient mener à des impasses. Pour agir de manière efficace et durable, il convient de susciter l'adhésion de tous, en étant attentif à la situation sociale et géographique de chacun. Dans ce cadre, plusieurs domaines d'interventions prioritaires sont visés. C'est le cas par exemple du logement, en donnant la possibilité à tous de faire rénover son habitat, de la mobilité, en tenant compte du manque de transport collectif dans certaines régions, de l'emploi, en offrant aux salariés les moins qualifiés, la capacité de se reconvertir, ou encore de l'alimentation, en rendant accessible une alimentation de qualité.

Le contexte d'inflation et de hausse régulière du prix de l'énergie rend cette tentative difficile, car il faut à la fois tenir compte des difficultés actuelles des citoyens, tout en proposant une vision d'avenir, mais le défi n'est pas impossible à relever.

A.J. : Au regard du Pacte des solidarités, présenté le 18 septembre, le gouvernement a-t-il pris la mesure de tous les enjeux sociaux de la transition ?

N.L. : C'est la première fois qu'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté fait directement référence à la transition écologique et solidaire dans le cadre d'un pilier spécialement consacré à ce sujet. En ce sens, c'est une véritable avancée. Le gouvernement souligne d'ailleurs, dans ce pacte, comme le font bon nombre d'associations, la double peine que subissent les personnes les plus fragiles devant cette question de l'environnement.

Mais ce constat ne suffit pas et les propositions du gouvernement restent très timides sur le sujet. Les moyens consacrés au financement de la rénovation énergétique ne sont pas la hauteur. Même chose du côté de la tarification sociale de l'eau, avec la seule perspective de financer des

études pour envisager de rendre l'eau gratuite pour les personnes modestes dans les communes volontaires. Enfin, je ne suis pas certain que les mesures concernant l'accessibilité au vélo concernent prioritairement les plus modestes, notamment ceux présents dans les territoires où l'usage de la voiture est presque incontournable.

A.J. : Le Collectif ALERTE a formulé plusieurs propositions pour favoriser cette transition juste et solidaire. Quelles sont-elles ?

N.L. : Nous rappelons trois grands principes qui doivent orienter les politiques publiques. Tout d'abord, partir des plus précaires, de leurs besoins et de leurs savoirs faire en matière de sobriété.

Ensuite, renforcer la capacité d'agir. La participation des plus précaires aux décisions est essentielle à l'échelle

LE COLLECTIF ALERTE

Créé en 1994 sous l'impulsion de l'Uniopss, le Collectif ALERTE est un lieu de réflexion et d'échanges inter-associatifs sur la pauvreté et l'exclusion et les meilleurs moyens de les combattre. Il réunit aujourd'hui 34 fédérations et associations nationales de solidarité, engagées dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Il a pour vocation de porter auprès des pouvoirs publics et de l'opinion la parole des personnes en situation de précarité et d'exclusion, et d'influer sur les politiques de solidarité à mettre en œuvre.

ALERTE a pour objectif l'éradication de la pauvreté - prioritairement de la grande pauvreté - et de l'exclusion. Il s'appuie sur un objectif de reconnaissance des droits fondamentaux, dans le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains, en promouvant l'accès de tous aux droits de tous. Pour ALERTE, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion doit être une réelle priorité nationale, globale et durable.

Le collectif plaide également pour la participation systématique des personnes concernées dans l'élaboration des politiques publiques.

Pour en savoir plus : www.alerte-exclusions.fr

des bassins de vie. Enfin, il s'agit d'intégrer la notion d'équité dans la planification écologique, plutôt que l'égalité, dans des mesures qui touchent indistinctement les personnes. Partant de ces trois principes, nous formulons une dizaine de propositions, comme celle d'évaluer a priori l'impact de toute politique écologique sur les 10 % de revenus les plus bas, afin de ne pas accentuer les inégalités par la transition écologique. Nous souhaitons également systématiser la gratuité des transports en commun pour les plus précaires bénéficiant des minimas sociaux et élargir les tarifs sociaux et les versements employeurs sur l'autopartage, le covoiturage, les locations de vélo... Il s'agit aussi d'éradiquer, en 10 ans les passoires énergétiques des ménages les plus modestes, avec un accompagnement gratuit et un reste à charge zéro pour les propriétaires occupants à faibles revenus. Nous militons également pour la mise en place des planifications territoriales de la transition écologique sur l'emploi, regroupant tous les acteurs concernés par les créations, suppressions et reconversions des emplois, à l'échelle de bassin d'emplois. Il semble aussi urgent de développer des politiques territoriales d'accès de tous à une alimentation durable, de former les travailleurs sociaux à l'accompagnement des ménages modestes sur les différents leviers de la transition écologique, mais également d'établir une fiscalité environnementale progressive et de répartir les fruits de manière juste et solidaire.

A.J. : Quelle place occupent les associations de solidarité pour favoriser une meilleure prise en compte des enjeux sociaux de la transition ?

N.L. : Les associations occupent une place centrale car elles sont au plus près des besoins des plus fragiles et ne cessent d'innover pour inventer les solutions de demain en matière de transition écologique et sociale. Elles ont aussi un rôle fondamental à jouer pour expliquer les bienfaits de cette transition aux personnes les plus fragiles car l'urgence sociale de leur situation les éloigne bien souvent de toutes ces préoccupations. Malheureusement, les associations qui luttent contre l'exclusion ou encore celles qui agissent pour la préservation de l'environnement, ne sont presque jamais écoutées et consultées lorsqu'il s'agit d'élaborer les grandes réformes sur le sujet. Il y a aussi dans cette transition écologique et sociale de forts enjeux démocratiques dont il faut désormais tenir compte. ■

L'ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES N'EST PAS UNE FATALITÉ !

Quel est le point commun entre un restaurant éphémère, un documentaire sur la vie intime des seniors, une lecture à voix haute lors des Journées du Patrimoine ou une application de sorties accompagnées ? Toutes ces initiatives ont permis à des personnes âgées isolées de renouer des liens, de retrouver de l'utilité sociale et le goût de la vie. Dans le cadre de son partenariat avec la CNSA et à l'occasion de la Semaine Bleue qui se tenait du 2 au 8 octobre, le Lab'AU de l'Odas met en valeur dix de ces projets innovants favorisant le lien social et la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

L'isolement touche de plus en plus les personnes âgées et cette situation s'est aggravée avec la crise sanitaire. 2,5 millions de personnes âgées sont en situation d'isolement dont 530 000 en situation de « mort sociale » selon le baromètre des Petits Frères des Pauvres. Cette absence de liens est lourde de conséquences pour l'équilibre des aînés et contribue à leur perte d'autonomie. C'est pourquoi de nombreux acteurs se mobilisent partout en France pour maintenir le lien social et agir pour la citoyenneté de ces personnes.

DES PROJETS INNOVANTS POUR LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

Afin de repérer, expertiser et promouvoir ces initiatives innovantes, l'Odas et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ont lancé, fin 2022, un appel à contributions national. L'Odas a sélectionné et expertisé 16 initiatives sur 172 dossiers reçus. Dix d'entre elles sont présentées aujourd'hui sur le Lab'AU (<https://odas.labau.org>), un site internet dédié à l'innovation en faveur des personnes avançant en âge et des personnes en situation de handicap. Les six dernières initiatives y seront intégrées d'ici la fin d'année.



EXPERTISER POUR MIEUX CAPITALISER

Au-delà de la diffusion de bonnes pratiques, les expertises de ces initiatives ouvrent des pistes pour développer des actions plus efficaces. Elles mettent en lumière les bénéfices sur la vie des personnes âgées concernées : rupture de l'isolement, sentiment d'utilité, amélioration de la qualité de vie et meilleure perception du vieillissement. Elles contribuent également à mettre en avant de nouvelles dynamiques de territoires touchant un public plus large que les aînés. L'analyse de ces initiatives a également permis d'identifier des facteurs clés

de réussite - la participation active des personnes âgées, le soutien à l'engagement citoyen, la mise en réseau des acteurs institutionnels et l'efficacité de l'aller-vers les publics les plus éloignés... ainsi que des points de vigilance, comme les enjeux de mobilité des personnes âgées, la pérennité des financements ou les conditions d'essaimage de ces actions. ■

Retrouvez les dix initiatives locales expertisées par le Lab'AU de l'Odas sur <https://odas.labau.org/>

1- Baromètre Solitude et isolement : quand on a plus de 60 ans en France en 2021. *Rapport Petits Frères des Pauvres* #6, septembre 2021.

FOCUS SUR QUATRE INITIATIVES

EURE

« Marmites partagées » : redonner le goût de la vie aux seniors isolés

Pour répondre au sentiment d'isolement de nombreuses personnes âgées installées en zone rurale, l'association culturelle rugloise porte avec les habitants un projet favorisant à la fois le lien social, le bien-être et la santé alimentaire des seniors. Les Marmites partagées propose à des personnes âgées de se retrouver deux fois par mois le temps d'un atelier cuisine collectif, suivi d'un repas partagé. Porté par le bouche-à-oreille, l'activité se développe rapidement et génère une véritable dynamique autour de l'éducation au bien-manger, de la production locale, de l'accès pour tous à une nourriture saine et même de la valorisation du patrimoine. Plusieurs activités viennent enrichir la première offre comme un potager partagé, un restaurant éphémère ou la distribution de paniers solidaires. Elles permettent aux participants les plus âgées de retrouver une vie et une utilité sociale.

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

« Lulue®, les passeurs de lecture » contre les préjugés sur le grand âge

Afin de permettre à des personnes âgées de rompre leur isolement en devenant acteurs de la vie culturelle de leur territoire, l'association « Les Rendez-Vous Lecture » a développé des ateliers pour qu'elles s'initient à la lecture à voix haute. Ces ateliers, baptisés Les Lulue® passeurs de lecture, sont animés plusieurs fois par

mois au sein d'établissements pour personnes âgées et réunissent des résidents et des participants extérieurs. Ils travaillent des textes du patrimoine littéraire avant d'en proposer une lecture en public, parfois en collaboration avec des artistes ou des enfants également bénéficiaires des animations proposées par l'association. Ces spectacles permettent aux personnes âgées de retrouver une place dans l'espace public, de se sentir valoriser en transmettant leur plaisir de lire et transforme le regard que peuvent porter la société, les proches ou les soignants sur le grand âge.

GIRONDE

« Vivre Avec » : quand les générations cohabitent

L'association Vivre Avec porte un modèle de cohabitation intergénérationnelle depuis 2004, alors que le concept était encore peu connu en France. Contre un loyer faible et une présence rassurante, une personne âgée, vivant souvent seule, met à disposition d'un jeune une partie de son logement. Au-delà de l'avantage économique, ce mode de cohabitation constitue un moyen sécurisant et convivial pour un aîné d'habiter son domicile en évitant les risques de l'isolement et en valorisant le sentiment d'utilité, autant pour le senior que pour le jeune. L'association joue, quant à elle, le rôle de tiers médiateur, grâce à une relation de proximité avec ses adhérents, elle favorise et entretient le lien social visé par ce mode d'habitat solidaire, loin de l'idée d'une simple opportunité de circonstance.

PARIS

« Paris en Compagnie » : prendre soin des parisiens âgés

Afin de permettre aux parisiens âgés de continuer à sortir de chez eux, malgré des difficultés de mobilités ou une appréhension à se déplacer dans l'espace public, le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) Paris, les Aînés d'Abord a déployé sur la capitale un dispositif d'accompagnement à la carte par des bénévoles. L'originalité de Paris en Compagnie repose sur l'existence d'une application numérique (sur laquelle les futurs accompagnants s'inscrivent) couplée à une plate-forme téléphonique.

Accompagnement pour un rendez-vous médical ou administratif, promenade d'agrément, sortie culturelle... La plate-forme enregistre les demandes des personnes âgées, les modère, les met en ligne et assure un suivi des sorties réalisées. Paris en Compagnie permet ainsi aux seniors de conserver une vie sociale au sein de leur quartier et favorise par ailleurs une nouvelle forme de bénévolat, plus souple, qui séduit notamment les jeunes actifs et encourage les liens intergénérationnels.





DES COMMUNES À L'HONNEUR

Le Cahier des Réseaux compte désormais un nouveau membre : l'association Empreintes Citoyennes, dont la finalité et les valeurs sont conformes à nos propres engagements. Nous avons demandé à Julien Goupil, son fondateur, de nous éclairer sur les objectifs de l'association et ses moyens d'intervention.

Le Jas : Assiste-t-on à une crise de la citoyenneté ?

Julien Goupil : Ces dernières années, ces derniers mois, semaines, jours, de nombreux événements témoignent d'une fragilisation des valeurs républicaines, des principes démocratiques et donc du pacte citoyen. Le citoyen traverse une crise de confiance profonde en son système, en ses institutions, en ses représentants et parfois en sa propre capacité à agir pour la cité. La défiance à l'égard de la vie politique, l'abstention aux élections, la hausse des incivilités, le développement de la délinquance, l'abstention, la baisse de l'engagement, le renforcement des clivages sociaux, le communautarisme... sont autant de situations qui incarnent la perte de sens et de pratique de la citoyenneté.

Le Jas : En quoi considérez-vous la commune comme la fabrique de la citoyenneté ?

J.G. : Nous en sommes convaincus : les communes sont l'espace naturel du citoyen. C'est à l'échelle de la rue, du quartier que la citoyenneté se révèle, se pratique. Nous comptons en France quelque 35 000 communes qui dessinent autant d'espaces de proximité, de liens sociaux... De plus en plus de maires, de municipalités saisissent l'enjeu de développer une culture citoyenne et s'organisent pour mener des actions en faveur



de l'implication des citoyens. Cette « nouvelle » responsabilité, voire compétence, doit être soutenue et encouragée.

Le Jas : Tous les citoyens doivent devenir des citoyens actifs ?

J.G. : Je parlerais plutôt de citoyens acteurs... On ne naît pas citoyen, on le devient. Chacun dispose d'une souveraineté dans l'exercice de sa citoyenneté et reste libre dans ses actes, son expression, son action et son engagement. La citoyenneté ne se décrète pas, elle s'apprend. Le rôle de l'école à cet égard est crucial, mais il ne peut être suffisant et la commune selon les principes de l'éducation populaire doit poursuivre cet apprentissage et inviter chacun, selon ses aspirations, ses envies, ses compétences, à prendre part à la vie de la cité et donc à faire citoyenneté. Il n'y a pas une forme d'engagement

citoyens, mais plusieurs. Certains mèneront des mobilisations en faveur de causes d'intérêt général, d'autres contribueront aux actions de solidarité, d'autres préféreront être bénévoles dans une association... Plus largement, chaque acteur a un rôle, une responsabilité dans la vie de la cité et la citoyenneté doit s'appliquer aux habitants, élus, agents, associations, entreprises... en ce sens la citoyenneté fédère, réunit... elle fait société.

Le Jas : Concrètement quelles sont les actions de votre association ?

J.G. : L'association nationale d'intérêt général Empreintes Citoyennes s'est donnée pour mission d'encourager, d'inspirer et de valoriser... bref de soutenir les communes de France dans leurs démarches citoyennes. Nous réalisons avec les collectivités partenaires des outils (jeux, expositions, événements...), concevons des démarches d'implication citoyenne pour encourager le bénévolat, le vote, les solidarités, la civilité et nous animons des manifestations qui participent à encourager la pratique citoyenne.

Enfin, nous proposons une méthode « Devenir une ville citoyenne » pour coconstruire, avec les différents acteurs, une feuille de route en faveur de l'éducation, l'implication et la participation des citoyens. Cette méthode largement éprouvée permet

d'établir un plan d'actions et de déterminer des indicateurs nécessaires à l'évaluation.

Le Jas : Comment s'organise l'espace ressource mis à disposition des collectivités ?

J.G. : L'association Empreintes Citoyennes anime un réseau de communes qui partagent leurs expériences, leurs démarches et constituent ainsi un espace ressources. Parmi les nombreuses initiatives menées dans les communes de France et que nous valorisons, afin de les faire connaître, favoriser leur adaptation et leur reproduction, on peut signaler, la consultation « C'est quoi être citoyen dans ma ville » pour identifier les savoir-faire des habitants à Cosne-Cours-sur-Loire. Ou encore la cérémonie de citoyenneté à Montévrain pour la remise des cartes électorales aux jeunes de 18 ans, le passeport citoyen à Rambouillet pour récompenser l'engagement, la journée citoyenne à Champagne sur Seine pour développer les convivialités et l'action collective, Marianne en ville à Bourges pour rappeler les valeurs républicaines, les défis de l'engagement à Argentan pour renforcer le bénévolat, les brigades citoyennes à

Chatenay Malabry pour impliquer le citoyen, La charte de la citoyenneté à Villefontaine pour affirmer les valeurs communes, le conseil municipal des jeunes à Carrières sous Poissy pour développer l'initiative des jeunes, Les bancs de la citoyenneté à Brignais pour créer du lien social, Les Itinéraires citoyens dans le Maine-et-Loire pour faire de la pédagogie, Les commémorations citoyennes à Cannes pour animer la mémoire...

Le Jas : Pourquoi un label Villages et Villes Citoyennes ?

J.G. : Depuis 2014, l'expérience de l'association et la mise en place d'un groupe de travail pluridisciplinaire ont permis de concevoir un référentiel qui inspire et oriente les villes et villages engagées dans des démarches citoyennes. C'est ainsi qu'en 2022 est né le label national « Villages et Villes Citoyennes » pour valoriser les communes engagées dans une démarche d'implication citoyenne et favoriser leur action sur le temps long. Le label est un outil d'évaluation (7 piliers et 21 enjeux), de reconnaissance, de valorisation et d'amélioration des communes françaises engagées dans des démarches citoyennes. En ce sens il donne un objectif, un cap aux communes Récompensé par le prix de la démocratie, placé sous le haut patronage de la présidence de la République, soutenu par différentes associations de Maire, le label devient un outil de référence pour les communes.

Le Jas : Qu'est-ce que le label « Villages et Villes Citoyennes » apporte aux communes ?

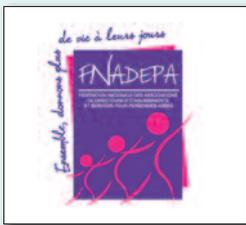
J.G. : Ce label c'est d'abord une reconnaissance de l'implication des acteurs locaux dans ce domaine

et une plus grande lisibilité des dynamiques d'évolution de la gouvernance locale. C'est aussi la participation à un réseau d'échange de pratiques et de savoirs. Il permettra également une plus grande visibilité des actions locales comme la reconnaissance des acteurs pour ce qu'ils sont et ce qu'ils font. Les collectivités labélisées acceptent désormais un rôle d'ambadrice de notre démarche dans les communautés de communes ou d'agglomération afin de promouvoir les bonnes pratiques, le processus de labélisation et réenchanter plus largement encore la citoyenneté.

Le Jas : Pourquoi un comité éthique pour évaluer la démarche ?

J.G. : L'éthique nous invite à réfléchir sur les valeurs qui motivent nos actions et à choisir, sur cette base, la conduite la plus appropriée. La réflexion éthique fait donc appel à l'autonomie, au jugement et au sens des responsabilités. Pour lancer ce premier label national, il était essentiel de veiller à la conformité entre, idées, projets, actions, puis leurs effets et impacts réels pour les habitants. Le comité d'éthique est composé de 14 membres représentant la pluralité d'acteurs des territoires. S'y retrouvent : habitants citoyens, agents territoriaux, élus locaux et parlementaires, associations, entreprises et universitaires. C'est le regard croisé sur les initiatives locales de tous ces acteurs qu'il nous intéresse de mettre en synergie. Le comité analyse les demandes, produit des avis, des recommandations pour les acteurs concernés par le label Villages et Villes citoyennes. Par son intervention, il doit aussi contribuer à une progression interne des collectivités engagées. ■





UN EXEMPLE POUR NOUS TOUS

Depuis la création de la FNADEPA, certains militants ont fait preuve d'un dévouement exceptionnel et permanent. C'est le cas de Monique Ferreira, présidente de l'ADEPAPE63 et vice-présidente de la FNADEPA qui a toujours su déployer sa bonne humeur, ses convictions, son action efficace. Elle est aujourd'hui récompensée par la République de l'Ordre national du Mérite. L'occasion, pour nous aussi, de lui montrer notre reconnaissance par ce bref témoignage.

Parfois, l'obstination paie. Surtout quand celle-ci se met au service des autres, pour les aider, les guider, leur donner un cap. C'est l'histoire de Monique Ferreira, pilier de l'Adepape du Puy-de-Dôme depuis 1992. Cette enfant de l'Assistance publique, comme on disait à l'époque, avait été placée dès ses trois ans en 1953 dans une famille d'accueil à Youx (Puy-de-Dôme), petite commune de moins de 1 000 habitants. Une famille d'accueil où elle vivra toute son enfance, choyée et heureuse malgré la menace récurrente de l'administration de la changer de famille. Elle demandait à sa mère « *Pourquoi c'est vous qui m'élevez, et c'est eux [les administrations] qui commandent ?* » Nonobstant le retrait de l'autorité parentale de ses parents biologiques en 1957, elle ne sera pourtant jamais adoptable.

Malgré la stigmatisation subie à l'école en tant qu'enfant sans parents, elle trouvera réconfort auprès de l'Association des enfants malheureux de la Boule, association qui donnera lieu à la création de l'Adepape du Puy-de-Dôme en 1965. La jeune Monique a alors 15 ans. Elle pourrait aller faire des études à Paris, mais préfère commencer à travailler à La Poste afin de ne pas quitter sa région et ses proches. C'est cet ancrage qui sera à la fois sa force et son but durant toute sa vie : donner aux autres jeunes placés le sens qu'ils appartiennent bel et bien à une forme de famille soudée. Elle n'en lâchera jamais l'esprit et, en parallèle à sa vie professionnelle et familiale, s'investira toujours plus dans l'Adepape jusqu'à en devenir la présidente en 1992.

C'est pour récompenser sa vie dévouée aux enfants de l'ASE qu'elle se voit remettre, le 23 septembre dernier, l'Ordre national du Mérite. Une belle cérémonie qui a bien évidemment réjoui l'intéressée mais aussi tous ceux qui l'aiment, et ils sont bien nombreux. ■



Toujours disponible, Monique Ferreira inspire tous ceux qui la rencontrent

PRÉSENTATION DE L'ADEPAPE DU PUY-DE-DÔME

Parallèlement à ses missions de soutien à tous les anciens de l'ASE, l'Adepape 63 a l'originalité de gérer pour le compte du département un service d'accompagnement pour mineurs et majeurs non accompagnés (SAMNA). Axée vers leur accompagnement à l'intégration, cette délégation auprès de l'ADEPAPE63 s'inscrit donc dans une dynamique d'expérimentation de solutions innovantes pour ces publics qui présentent des caractéristiques propres. En 2022, l'association a aidé 450 jeunes majeurs sortant de l'ASE. Elle emploie huit salariés, mais s'appuie surtout sur des bénévoles et en recherche constamment de nouveaux.

Rens. 04 73 29 11 85 - <https://adepape63.fr>

LA PROTECTION DE L'ENFANCE A BESOIN DE VOUS

Formez-vous à la fonction
de cadre en protection de l'enfance
avec l'École de la Protection de l'Enfance.

SUIVEZ LA FORMATION

RESPONSABLE D'ÉQUIPE EN PROTECTION DE L'ENFANCE

UN CURSUS DE FORMATION CONTINUE PLÉBISCITÉ PAR LES ANCIENS ÉLÈVES ET LEURS EMPLOYEURS*

**AVEC LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS LES PLUS QUALIFIÉS
SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE
ET EN PRÉSENCE DU DR MARIE-PAULE MARTIN-BLACHAIS**

Responsable de la démarche de consensus et auteure du rapport sur les
Besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance,
directrice scientifique de l'École de la Protection de l'Enfance.



@L'Action Sociale

**CURSUS DE FORMATION DESTINÉ AUX PROFESSIONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE OU DU SECTEUR PRIVÉ
ASSURANT OU SOUHAITANT ASSURER DES FONCTIONS D'ENCADREMENT EN PROTECTION DE L'ENFANCE .**

Formation de 224 heures (en présentiel) élaborée dans le cadre des recommandations du CNPE et conforme aux obligations du Décret n° 2008-774 du 30 juillet 2008 en direction des cadres de la fonction publique territoriale permettant de la valider au titre de la formation obligatoire des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance. Une attestation de compétences acquises sera délivrée par l'École de la Protection de l'Enfance en fin de cursus.

Prochaine rentrée : le 20 Novembre 2023

* Moyenne de 16,5/20 dans les évaluations des modules. Taux d'insertion dans l'emploi : 90% des stagiaires ayant suivi le cursus pour l'encadrement en protection de l'enfance de l'École de la Protection de l'Enfance ont intégré des postes d'encadrement en protection de l'enfance ou y sont maintenus avec le statut d'encadrant correspondant. En effet, 100% des stagiaires qui occupaient des fonctions d'encadrement sans bénéficier du statut correspondant en bénéficient désormais grâce à ce cursus répondant aux exigences du Décret N° 2008-774 du 30/07/2008.



L'École de la Protection de l'Enfance est portée la SAR L'ACTION SOCIALE, organisme de formation déclaration n°11753620475, certifié Qualiopi pour ses actions de formation.



RENSEIGNEMENTS

www.ecoleprotectionenfance.com ou Tel : 01 53 10 24 10

Les formations de l'École de la Protection de l'Enfance sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
Nous consulter : Tel : 01 53 10 24 10 ou Mail : florence.barbier@ecoleprotectionenfance.com



LA PRESSE SOCIALE EST EN CRISE SOUTENEZ LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX



La plupart des journaux du secteur social et médico-social ont cessé de paraître ou sont en liquidation judiciaire.

Le JAS, lui aussi confronté à un contexte économique extrêmement défavorable, n'a pas l'intention de mettre fin à sa publication bimestrielle en raison du soutien exprimé par son lectorat.

Mais il faut que cette fidélité s'exprime plus concrètement par la multiplication des abonnements au journal (vous-mêmes, vos collègues, vos amis...).

C'est l'unique voie pour maintenir une presse libre, et elle dépend de vous seuls.

Avec nos salutations très fraternelles.

La direction du Journal des Acteurs Sociaux

■ **Oui, je m'abonne pour 1 an au Journal des Acteurs Sociaux 75 euros TTC (50 euros TTC pour les particuliers)**

Je règle par : Chèque ci-joint à l'ordre du *Journal des Acteurs Sociaux* Virement bancaire à réception de facture

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Téléphone :

ADRESSE DE FACTURATION

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Téléphone :

LA POPULATION UKRAINIENNE

A BESOIN DE VOUS

croix-rouge française



AIDEZ-LA

Faites un don sur

www.croix-rouge.fr

SHOP.METRO.UA

CÉLÉBRONS LE *Collectif*

ASSURANCES
AUTO et HABITATION

JUSQU'À

-30%*

DU 1^{ER} SEPTEMBRE
AU 31 OCTOBRE 2023

Cédric, agent ferroviaire et
défenseur de l'équipe de France
de Rugby Fauteuil.



ENGAGÉS POUR LE COLLECTIF
ASSURÉMENT HUMAIN



*15 % de réduction la 1^{ère} année pour toute souscription en tacite reconduction d'un contrat AUTO PASS ou d'un contrat Habitation DOMO PASS (souscription ou ajout d'une maison ou d'un appartement en résidence principale ou secondaire, hors logement en maison de retraite) ou d'un contrat habitation AMPHI PASS « Etudiant » (hors logement en école de fonctionnaire), hors frais d'échéance, contribution attentat, fonds de solidarité, coût d'avenant, frais de mensualisation et droit d'entrée.
Et 15 % de réduction supplémentaire la 1^{ère} année sur le 2^{ème} contrat AUTO PASS, Habitation DOMO PASS ou Habitation AMPHI PASS souscrit et les suivants, répondant aux conditions ci-dessus. Offres valables du 1^{er} septembre 2023 au 31 octobre 2023, non cumulables avec toute offre en cours.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, Habitation DOMO PASS ou Habitation AMPHI PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF.